

Impulser une politique de sobriété sur mon territoire

Méthodes, exemples et outils
pour les collectivités locales


EXPERTISES

**Nov.
2023**

REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de suivi

Marianne BLOQUEL (Service Consommation Responsable, ADEME)
Léa PERSOZ (Service Consommation Responsable, ADEME)
Dominique TRAINÉAU (Service Consommation Responsable, ADEME)

Les membres du groupement

David CORRE (Tehop)
Nicolas THIBAUT (Projet et Territoires)
Sacha HUTHWOHL (Tehop)
Gaël VIRLOUVET (Tehop)

Les ingénieurs des directions régionales de l'ADEME, pour l'organisation de sessions de formation et l'animation des collectivités sur le sujet.

Les collectivités pionnières et leurs représentants, pour le partage de leur expérience.

Les relecteurs et relectrices de ce guide.

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Sacha HUTHWOHL, Tehop, Nicolas THIBAUT, Projets et Territoires, David CORRE, Gaël VIRLOUVET, Tehop. 2023

Impulser une politique de sobriété sur mon territoire. Méthode, exemples et outils pour les collectivités locales. 61 pages

Cet ouvrage est disponible sur <https://librairie.ademe.fr/>.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2023000751

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : TEHOP, Projets et Territoires

Coordination technique - ADEME : Léa PERSOZ, Marianne BLOQUEL et Dominique TRAINÉAU

Direction/Service : SCR

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Comment ce guide a-t-il été construit ?.....	5
Le rôle des collectivités territoriales en faveur de la sobriété.....	5
Quelles collectivités et compétences concernées ?.....	5
1. COMPRENDRE LA SOBRIETE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES : GRANDES NOTIONS ET POINTS CLES.....	7
1.1. Sobriété : de quoi parle-t-on ?	7
1.1.1. Trois étapes pour cheminer vers des pratiques de sobriété	7
1.1.2. Distinguer la sobriété de l'efficacité.....	7
Retour d'expérience : Argentan Intercom (61)	7
1.1.3. Le contraire de la sobriété : l'ébriété	8
1.1.4. Adopter une approche globale et multithématique de la sobriété	8
1.1.5. Quelques exemples de pratiques et d'actions de sobriété	8
1.1.6. Cobénéfices de la sobriété.....	9
1.1.7. Sobriété et résilience	9
1.2. La nécessité de la sobriété.....	9
Exemple : les émissions de CO ₂ liées à l'énergie en France.....	10
Résumé du chapitre 1	11
2. CLASSIFIER LA SOBRIETE : PROPOSITION D'OUTILS D'ANALYSE.....	12
2.1. Comment identifier une pratique de sobriété ?.....	12
2.2. Des pratiques individuelles à une politique territoriale de sobriété	13
2.3. Faciliter les pratiques de sobriété, en tant que collectivité	13
Résumé du chapitre 2.....	14
3. REALISER UN ETAT DES LIEUX DE LA SOBRIETE AU SEIN DE SA COLLECTIVITE	15
3.1. Pourquoi réaliser un état des lieux ?.....	15
3.2. Méthode : passer en revue les politiques publiques.....	15
3.2.1. Analyser les plans et programmes de la collectivité et classer les actions	15
3.2.1.1. Documents à consulter	15
3.2.1.2. Analyser les objectifs	16
3.2.1.3. Identifier et classer les actions.....	16
3.2.2. Compléter l'état des lieux avec les services concernés.....	16
Retour d'expérience : Lorient Agglomération (56).....	17
3.2.3. Identifier des acteurs locaux apporteurs de solutions de sobriété ou relais de la sobriété	17
3.2.4. Exploiter l'état des lieux	18
3.2.4.2. Partager l'état des lieux avec les élus.....	18
Retour d'expérience : Communauté de Communes du Thouarsais (79)	19
3.2.4.3. Construire une analyse partagée : AFOM	19
Résumé du chapitre 3.....	20
4. CONSTRUIRE DES POLITIQUES DE SOBRIETE.....	21
4.1. Passer de l'action au système territorial	21
4.2. Élaborer le programme d'actions	21
4.2.1. Se doter d'objectifs engageants et d'indicateurs appropriés	21
4.2.2. Construire des actions.....	21

Deux clés citées dans les retours d'expérience : expérimentation et opportunisme	23
4.2.3. Co-construire un programme d'actions pertinent pour les acteurs et les habitants de votre territoire	23
Retour d'expérience : SCOT du Grand Douaisis (59)	23
La théorie du Donut de Kate Raworth : prendre en compte les limites planétaires et l'impact social	25
4.2.4. Mobiliser des outils pour déployer des politiques thématiques	25
4.2.5. Suivre et évaluer vos actions	25
Retour d'expérience : Communauté de communes Cœur de Savoie (73)	25
4.3. Se doter d'une organisation à même d'éviter les actions d'ébriété	26
Retour d'expérience : Communauté d'agglomération du Sicoval (31)	26
4.4. Inscrire la sobriété au cœur du projet de territoire	27
Retour d'expérience : Communauté de Communes du Clunisois (71)	28
Résumé du chapitre 4	28
5. CREER UNE CULTURE DE LA SOBRIETE	29
5.1. Choisir les termes appropriés au contexte	29
5.2. Mobiliser en interne autour de la sobriété	29
5.2.1. Faire naître et partager une culture de sobriété	29
5.2.2. Valoriser les actions de sobriété menées	29
5.3. Lever les craintes et prévenir les oppositions	30
5.3.1. Des arguments pour promouvoir la sobriété	30
5.4. Construire un récit intégrant la sobriété	31
5.4.1. Prospective : visualiser collectivement un territoire sobre	31
5.4.2. Mettre en valeur les cobénéfices de la sobriété et des exemples concrets	31
5.4.3. Utiliser des supports divers pour mettre en scène le récit	32
Retour d'expérience : Malaunay (76)	32
5.4.4. Relier le récit aux réalisations concrètes de la collectivité et des acteurs du territoire	32
32	
Résumé du chapitre 5	32
6. ANNEXES	33
6.1. Correspondance avec la grille d'analyse des leviers de sobriété de négaWatt	33
6.2. Exemple de grille d'entretien d'état des lieux de la sobriété dans les politiques de la collectivité	34
6.3. Grille d'identification des acteurs contribuant à la sobriété sur le territoire	35
6.4. Matrice AFOM	36
6.5. Proposition (non-exhaustive) d'indicateurs de sobriété	37
6.6. Grille des modalités d'intervention pour une collectivité	39
6.7. Grille de questionnement sur vos besoins	40
6.8. Les freins à la sobriété et les contre-arguments	41
6.9. Trois diapositives pour présenter rapidement la sobriété	43
6.10. Fiches-ressources : Retours d'expériences	45
6.10.1. FICHE n°1 : Lorient Agglomération	45
6.10.2. FICHE n°2 : Communauté d'Agglomération du Sicoval	48
6.10.3. FICHE n°3 : Malaunay	50
6.10.4. FICHE n°4 : Communauté de Communes du Thouarsais	52
6.10.5. FICHE n°5 : Communauté de Communes Cœur de Savoie	54
6.10.6. FICHE n°6 : SCoT du Grand Douaisis	56
6.10.7. FICHE n°7 : Communauté de communes du Clunisois	58
6.11. Pour aller plus loin : ressources disponibles	59

INTRODUCTION

Ce guide est à destination des agents et élus de collectivités qui souhaitent s'engager dans des politiques de sobriété. Il rassemble les concepts théoriques et les outils pour passer à l'action.

Comment ce guide a-t-il été construit ?

Ce guide résulte du travail mené par l'ADEME, des collectivités pionnières et d'autres acteurs pour développer un savoir et des méthodes pour amplifier la sobriété. Ce guide est donc le fruit de recherches, d'analyse de retours d'expérience, de réflexion en groupes de travail, de discussions lors de formations et de confrontations d'idées. L'ambition est ici de présenter l'état de la réflexion sur le sujet de manière synthétique et opérationnelle, comme un socle pour agir.

Vous trouverez en annexe des fiches méthodes, des grilles et des outils pour vous aider à mettre en place des actions de sobriété dans votre collectivité. Si vous souhaitez disposer d'une compréhension rapide et globale de la méthode proposée par ce guide, référez-vous au logigramme présent sur la page suivante, et aux encadrés de fin de chapitre.

Le rôle des collectivités territoriales en faveur de la sobriété

Pour atteindre les objectifs de réduction des impacts environnementaux, il est indispensable de développer et mettre en œuvre une démarche transversale de sobriété. Les collectivités disposent d'une capacité à agir sur leurs consommations et celles des acteurs et habitants du territoire. Elles peuvent déployer des démarches de sobriété pour rendre faciles, naturelles et intuitives les pratiques sobres, au détriment des solutions non sobres.

Quelles collectivités et compétences concernées ?

Ce guide méthodologique s'adresse en priorité aux intercommunalités et communes. Ces collectivités territoriales disposent en effet de compétences-clés pour la mise en œuvre de politiques de sobriété : environnement, maîtrise de l'énergie, prévention des déchets, développement économique, mobilité, urbanisme, eau...

Toutefois, toutes les collectivités (et plus largement, tout acteur public ou privé) peuvent trouver dans ce guide des éléments utiles pour engager une démarche de sobriété, au moins en ce qui concerne leur fonctionnement interne.

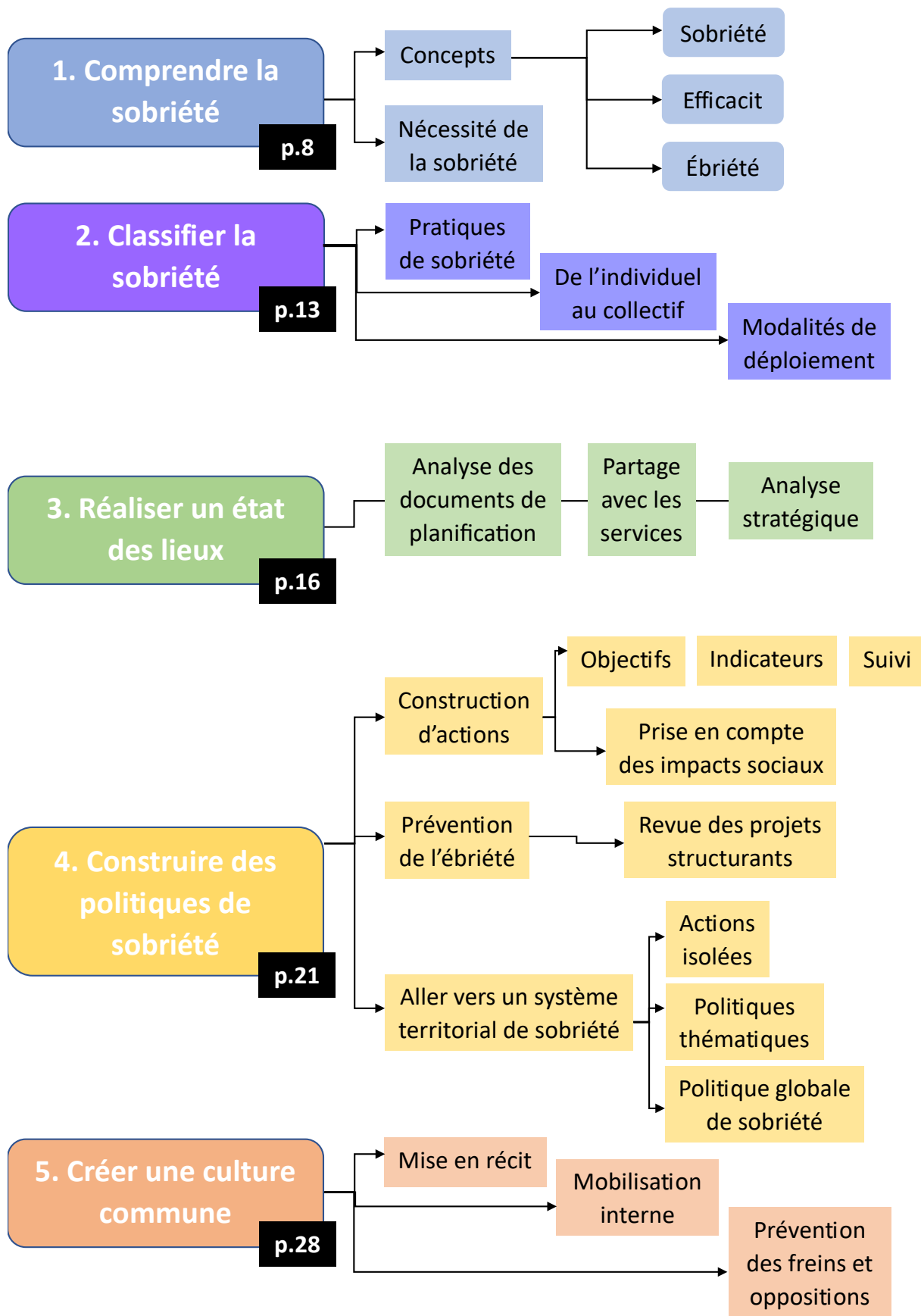


Figure 1 : les étapes pour construire une politique de sobriété

1. Comprendre la sobriété dans les politiques publiques : grandes notions et points clés

1.1. Sobriété : de quoi parle-t-on ?

1.1.1. Trois étapes pour cheminer vers des pratiques de sobriété

En 2021, L'ADEME a proposé la définition suivante : « Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation, et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective ».

La sobriété apparaît alors comme un cheminement en trois étapes :

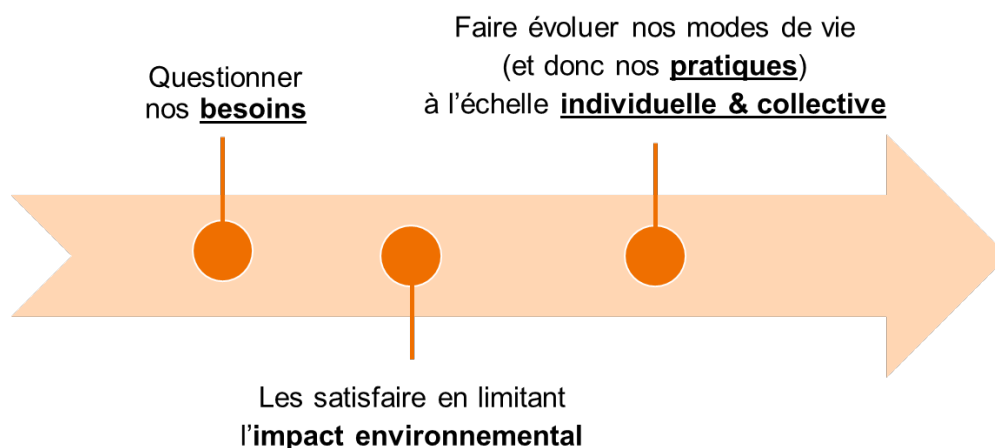


Figure 2 : Les 3 critères de définition de la sobriété

La figure ci-dessus illustre le fait que la démarche de **sobriété est un cheminement**, avec une situation de départ et une situation d'arrivée. Par conséquent, la sobriété est relative : une pratique n'est sobre que par rapport à une autre, qui l'est moins. La sobriété nécessite toujours d'identifier le plus précisément possible le besoin initial et les différentes manières de le satisfaire, afin d'en adopter une plus sobre (si elle existe et est réalisable).

1.1.2. Distinguer la sobriété de l'efficacité

La sobriété se distingue de l'efficacité. L'efficacité permet de réduire l'impact environnemental, **sans interroger le besoin** ni faire évoluer les pratiques. Elle repose sur des vecteurs **techniques ou technologiques**.

Le retour d'expérience d'Argentan Intercom ([Démarches territoriales de Sobriété, retours d'expériences français](#)) illustre la distinction entre sobriété et efficacité :

Retour d'expérience : Argentan Intercom (61)

Conjuguer sobriété et efficacité pour réduire la consommation énergétique de l'éclairage public

Efficacité : Remplacement de points lumineux énergivores par de l'éclairage à LED (amélioration technique).

Sobriété : Extinction nocturne de l'éclairage public dans certains quartiers entre 23h30 et 5h30 (changement d'usage, pour éviter d'éclairer quand il n'y a pas besoin de le faire).

Cette mesure a été expérimentée en concertation avec les élus et les acteurs locaux. Plusieurs adaptations ont eu lieu pour répondre aux besoins d'éclairage non identifiés initialement : zone d'activité, manifestations culturelles...

En conjuguant sobriété (extinction) et efficacité (remplacement en LED), Argentan Intercom a réduit de moitié la consommation énergétique de l'éclairage public.

Ces deux approches permettent chacune de réduire les impacts environnementaux de nos activités. Elles sont **complémentaires**. Il est indispensable de mobiliser à la fois des leviers d'efficacité et de sobriété si l'on souhaite respecter les objectifs définis en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de l'environnement (voir 1.2). Mobiliser une définition de la sobriété clairement différenciée de l'efficacité permet de s'assurer que l'on met en place à la fois des actions de sobriété et d'efficacité.

1.1.3. Le contraire de la sobriété : l'ébriété

Dans le langage courant, le contraire de sobriété est « **ébriété** ». On peut aussi parler de « **démésure** ». Ces termes recouvrent deux situations : lorsque **les moyens employés sont supérieurs à ce qui est nécessaire pour répondre au besoin**, ou lorsque **l'on encourage de nouvelles consommations**.

Dans ce guide, « ébriété » a été retenu pour désigner les pratiques induisant une consommation de ressources supérieure voire bien supérieure à ce qui est nécessaire pour répondre au besoin. Il n'est **pas obligatoire d'employer les termes « démesure » ou « ébriété »** pour désigner le contraire de la sobriété. Par exemple, certaines collectivités utilisent le terme « anti-sobriété ».

La notion d'ébriété est à distinguer du « comme d'habitude ». Elle correspond à un changement vers « plus de consommation de ressources ou d'énergie » : une nouvelle rocade et un nouveau parking qui vont faciliter l'usage de la voiture alors que des alternatives existent, un nouveau projet de lotissement en extension alors qu'il y a une forte vacance des logements...

1.1.4. Adopter une approche globale et multithématique de la sobriété

Dans un contexte de montée des prix de l'énergie en 2022, la sobriété s'est soudainement diffusée dans l'espace médiatique et dans les discours politiques. Dans ce contexte, on pourrait penser que la sobriété désigne globalement le fait de réaliser des économies d'énergie. Au-delà de la distinction entre sobriété et efficacité évoquée précédemment (1.1.2), il est utile d'élargir le regard, et de considérer la sobriété de manière **multithématique**. La sobriété peut concerner de **multiples ressources naturelles** (énergie, eau, ressources matérielles, espace...), et plus largement **divers impacts environnementaux** (émissions de polluants, émissions de GES, consommation de ressources, imperméabilisation des sols...).

1.1.5. Quelques exemples de pratiques et d'actions de sobriété

Les **pratiques de sobriété** désignent les gestes des individus et des différents acteurs. Les **actions de sobriété** correspondent aux interventions des collectivités qu'elles développent et celles destinées à encourager des pratiques de sobriété.

Si on prend l'exemple de la mobilité et du déplacement domicile-travail, plutôt que se déplacer seul, dans une voiture, je peux :

- Me déplacer à vélo, quotidiennement ou de manière occasionnelle (un jour par semaine, quand il fait beau, l'été...);
- Covoiturer avec des collègues, ou en passant par une application ;
- Prendre les transports en commun ;
- Télétravailler occasionnellement, pour réduire mon nombre de trajets en voiture.

La démarche de sobriété peut ainsi se traduire par l'adoption de pratiques diverses.

Pour encourager ces pratiques de mobilité, relevant d'une démarche de sobriété, la collectivité met en œuvre des **actions de sobriété** : sensibilisation aux bienfaits des modes actifs, aménagement d'infrastructures sécurisées pour la pratique du vélo, développement de l'offre de transports en commun, subventionnement de l'achat de vélos électriques, soutien au développement du covoiturage, exemplarité des agents, réduction de la place dédiée à la voiture au profit des autres modes, stationnement payant sur la voirie publique ...

La collectivité peut (et doit !) également **appliquer une logique de sobriété aux services qu'elle apporte aux usagers**, comme l'a fait Argentan Intercom en expérimentant l'extinction nocturne de l'éclairage public.

1.1.6. Cobénéfices de la sobriété

Au-delà des bénéfices environnementaux, le changement vers plus de sobriété apporte divers **cobénéfices** aux acteurs et personnes qui font évoluer leurs pratiques. On peut notamment citer :

- **La santé** : exercice physique à l'occasion de déplacements à vélo ou à pied, évolution de l'alimentation...
- **La qualité de vie** : réduction du bruit, qualité de l'air...
- **La qualité du lien social** : dans un *Repair café*, lors d'activités, par l'apprentissage de savoirs-faires (réparation, cuisine, bricolage, tricot, etc.) ...
- **L'équilibre du budget** : maîtrise des dépenses, sentiment de liberté vis-à-vis des injonctions à consommer...

L'étude RCI-E, menée par l'ADEME, a mesuré le « mieux-vivre dans les éco-lieux ». Cette recherche-action a permis de constater une qualité de vie élevée et une qualité relationnelle élevée au sein des éco-lieux observés. Le fait de faire évoluer ses pratiques et son rapport à la nature permet également de cheminer dans son rapport aux autres et d'améliorer la qualité de ses interactions avec les autres.

1.1.7. Sobriété et résilience

Davantage de sobriété dans les services aux usagers et dans les modes de vie est bénéfique pour l'environnement et pour limiter le changement climatique. Localement, cela **contribue à la résilience du territoire et de ses acteurs**. La sobriété permet **d'alléger les pressions sur les ressources et les tensions liées, en réduisant les consommations**. Le territoire peut souffrir des consommations excessives (démensure/ébriété) : pénurie d'eau, manque d'espace, qualité de l'air dégradée et congestion automobile sur la voirie... Les collectivités ont intérêt à agir en faveur de la sobriété, pour accroître la résilience de leur territoire et prévenir les situations de manque.

La limitation des consommations permet aussi de subvenir aux besoins avec un maximum d'énergies renouvelables localisées sur le territoire et d'accroître l'autonomie du territoire (exemple Mutterscholtz territoire TEPOS - Démarches territoriales de Sobriété, retours d'expériences français).

1.2. La nécessité de la sobriété

Les solutions technologiques sont insuffisantes pour atteindre les objectifs internationaux et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité, des matériaux, des espaces naturels et agricoles... Faire évoluer les pratiques vers davantage de sobriété est indispensable pour atteindre ces objectifs.

Afin de limiter l'aggravation du changement climatique et limiter ses impacts, la France vise la **neutralité carbone en 2050**, c'est-à-dire un **équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les absorptions par les puits de GES**. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, cela suppose de **réduire les émissions d'un facteur 5 entre 2015 et 2050**.

Un objectif d'une telle ampleur nécessite d'utiliser tous les leviers disponibles pour l'atteindre. Si la décarbonation de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité des équipements, bâtiments et véhicules sont indispensables, elles ne sont pas suffisantes pour réduire par 5 les émissions de GES. Il est donc **essentiel d'introduire des changements de pratiques, en mettant en œuvre des actions et des politiques qui permettent d'interroger nos besoins individuellement et collectivement** : c'est la sobriété. L'Académie des Technologies partage ce constat : « *Une telle réduction est hors de portée si la structure et le volume de notre consommation ne changent pas. En effet, ni les innovations technologiques, existantes ou en cours de développement, ni les énergies décarbonées, renouvelables ou non, ne pourront être déployées à une vitesse suffisante pour atteindre cet objectif* »¹.

La nécessité de la sobriété concerne aussi la **consommation de ressources**. L'écoconception et le recyclage doivent se développer, mais si la demande de biens continue à augmenter, la consommation de ressources naturelles et d'énergie s'amplifiera elle aussi. Par exemple, la production mondiale annuelle

¹ Académie des Technologies (2023), *Matières à penser sur la sobriété. Synthèse du séminaire 2022 de l'Académie des technologies*. url : <https://www.academie-technologies.fr/publications/matieres-a-penser-sur-la-sobriete/>

d'acier a été multipliée par 3,2 entre 1970 et 2020 d'après les chiffres de la World Steel Association : un tel rythme de croissance de la consommation de ressources ne peut se poursuivre de manière illimitée.

Le constat du caractère nécessaire de la sobriété innerve [plusieurs scénarios prospectifs Transition\(s\) 2050](#) de l'ADEME, publiés en 2022. La sobriété prend une place fondamentale dans les deux premiers scénarios. On la retrouve également en partie dans le troisième scénario. Dans ces trois trajectoires, la sobriété apparaît comme un levier nécessaire pour réussir à atteindre la neutralité carbone et une meilleure préservation des ressources en 2050. Seul le quatrième scénario écarte presque entièrement la sobriété : intitulé « pari réparateur », il repose sur des technologies de captage et de stockage du carbone encore incertaines à l'heure actuelle.

Sur la page qui suit, une analyse de l'évolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie en France entre 1990 et 2019 illustre la nécessité de développer des politiques de sobriété : les leviers techniques et technologiques ont contribué à réduire les émissions, tandis que l'évolution des usages a contribué à augmenter les émissions de CO₂.

Exemple : les émissions de CO₂ liées à l'énergie en France

Des économies grâce à la technologie, contrebalancés en partie par des évolutions de pratiques

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable du changement climatique. L'infographie ci-contre, réalisée par le ministère de la Transition écologique, présente **l'évolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie entre 1990 et 2019**. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont **diminué de 19% en France entre 1990 et 2019**. Cette trajectoire n'apparaît **pas suffisante pour réduire de 80 %** nos émissions d'ici à 2050. L'élément important dans cette infographie est la décomposition des facteurs d'évolution des émissions de CO₂.

En effet, **l'essentiel de la réduction d'émissions de CO₂ provient de leviers techniques** : décarbonation du mix énergétique, amélioration des performances thermiques de l'habitat, amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules...

En revanche, **les évolutions d'usages ont limité ces réductions d'émissions, voire les ont compensées dans certains secteurs** : la surface totale des logements augmente, on transporte davantage de marchandises, les voitures sont moins remplies et plus nombreuses...

Pour atteindre les ordres de grandeur de réduction suffisants pour atteindre les objectifs fixés, il est donc nécessaire d'activer à la fois des leviers de sobriété et d'efficacité. Sans cela, il apparaît impossible d'atteindre une réduction suffisante.

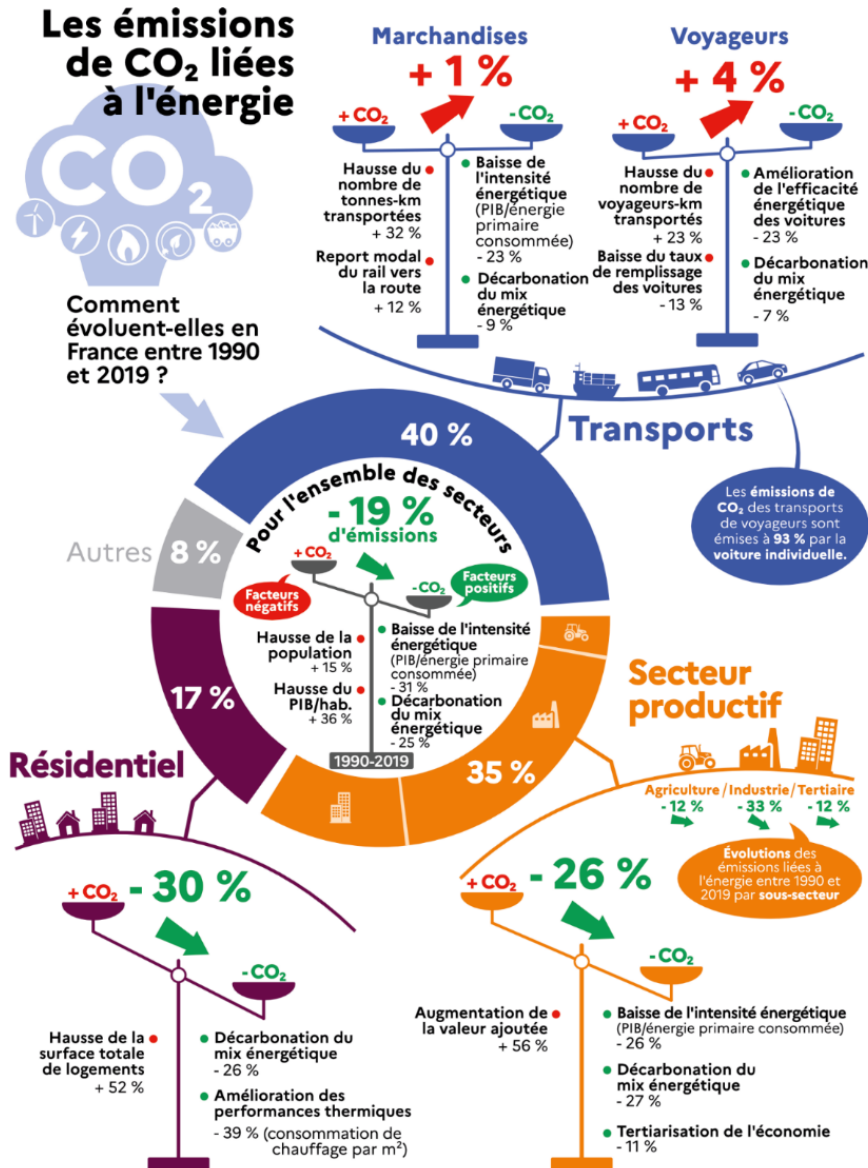


Figure 3 : Les émissions de CO₂ liées à l'énergie en France de 1990 à 2020. Source : CGDD/SDES, 2022 - Bertrand Gaillet

Résumé du chapitre 1

La sobriété est un cheminement que l'on peut définir en trois étapes :

- Questionner nos **besoins**
- Les satisfaire en limitant l'**impact environnemental**
- Faire évoluer nos modes de vie (et donc nos **pratiques**) à l'échelle **individuelle et collective**

La sobriété se distingue donc de l'**efficacité**, cette dernière reposant sur des solutions techniques ou technologiques. La sobriété s'oppose à l'**ébrété**, qui correspond à une consommation démesurée par rapport au besoin identifié.

La sobriété est une **notion multithématique**, qui peut porter sur la consommation d'énergie, d'espace, de ressources, d'eau...

Les **solutions technologiques** sont **insuffisantes** pour atteindre les objectifs internationaux et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité, des matériaux, des espaces naturels et agricoles... Faire évoluer les pratiques vers davantage de sobriété est **indispensable** pour atteindre ces objectifs.

2. Classifier la sobriété : proposition d'outils d'analyse

2.1. Comment identifier une pratique de sobriété ?

Dans le cadre d'une démarche individuelle de transition écologique, les différentes pratiques de consommation (de ressources ou d'énergie) peuvent être **catégorisées en cinq grandes approches, relevant ou non de la sobriété** :

Type d'approche	Choix du consommateur (propriétaire / usager)	Sobriété ?	
Approche conventionnelle (je continue comme avant)	Comme d'habitude	Non	
Améliorer la performance environnementale (je choisis la même chose, sans modifier mes pratiques, avec moins d'impact pour l'environnement)	Ex : choix d'un produit écoconçu / consommant moins de ressources (énergie, eau...) / ...	Non	
Améliorer l'efficacité d'usage (j'optimise l'utilisation)	Allongement de la durée de vie	Ex : réemploi, réparation	Zone grise / dépend du contexte
	Bon usage / prendre soin	Utilise de manière optimale le bien (ex : lire la notice d'un équipement)	
	Maximisation	Utilise une ressource laissée de côté (ex : mise en location d'une chambre inutilisée)	
	Mutualisation	Solution partagée (ex : partager un broyeur à végétaux)	
	Dimensionnement	Solution de taille plus petite (ex : choisir une voiture non surdimensionnée)	
...			
Substituer par une autre pratique permettant de consommer moins et mieux (je fais le choix d'un autre type de bien ou de service),	Solution alternative à moindre impact (ex : se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture)	Oui	
S'abstenir	Finalement, je n'en ai pas le besoin (exemple : je n'achète pas)	Oui	

Tableau 1 : Grille synthétique d'identification et de classement des pratiques de sobriété

Pour rappel, une approche de sobriété nécessite d'avoir préalablement interrogé son besoin, de manière à adopter une pratique alternative à moindre impact.

La distinction entre les différentes approches permet donc, pour une situation donnée, de **déterminer si une pratique est sobre ou non**. Opérationnellement, cela permet de vérifier si l'action envisagée correspond bien à une logique de sobriété, c'est-à-dire si elle permet l'adoption de pratiques de sobriété. Pour utiliser cette grille comme un outil de brainstorming des pratiques de sobriété, il convient d'abord de définir la pratique que l'on considère comme conventionnelle et « à faire évoluer », d'identifier le ou les impacts environnementaux défavorables de cette pratique, puis d'interroger le besoin auquel elle répond (reprise ici des 3 étapes du cheminement vers la sobriété).

Cette analyse est applicable à tout type de besoins et de pratiques. Dans les annexes de l'étude TERSOB, [disponible ici](#), vous pourrez trouver des **grilles détaillées présentant, par thématiques (mobilité, bâtiment, biens matériels, numérique...) des pratiques de sobriété classées par type d'approche**.

Ci-après, la figure décline ces différentes approches, sur le thème de la mobilité (pratique : les déplacements motorisés, impact : les émissions de gaz à effet de serre).

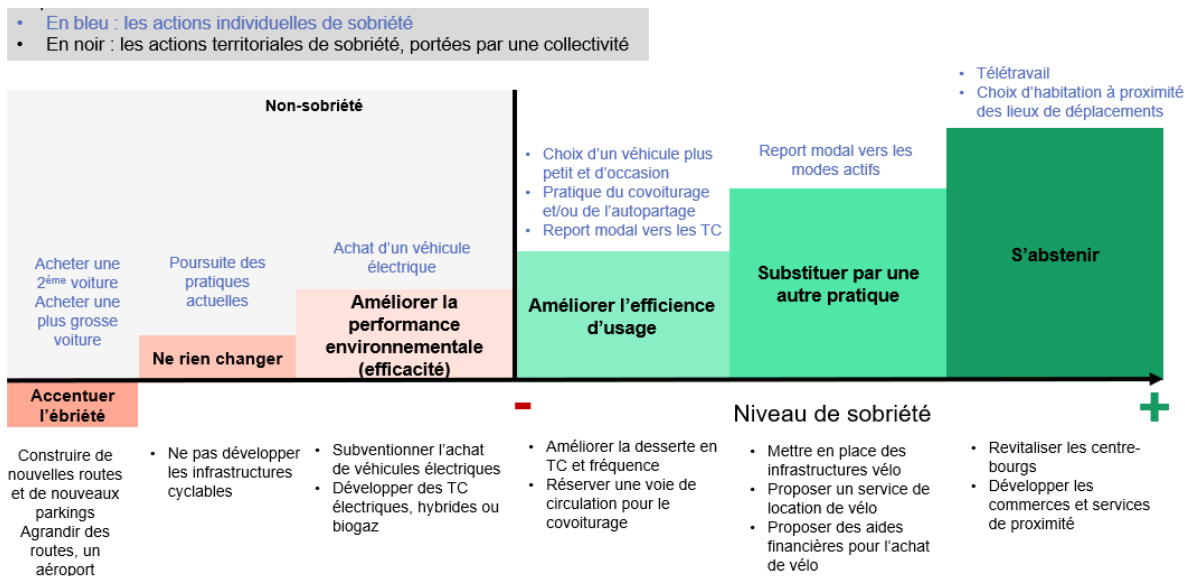


Figure 4 : Grille d'analyse des pratiques dans une perspective de sobriété. Exemple : pratiques de mobilité

Certaines collectivités utilisent une classification des leviers de la sobriété développée par l'association négaWatt : sobriété structurelle, dimensionnelle, d'usage et conviviale (ou coopérative). En annexe 6.1, vous trouverez le détail de cette classification ainsi que la correspondance entre l'approche négaWatt et celle présentée dans ce guide.

2.2. Des pratiques individuelles à une politique territoriale de sobriété

Au-delà de l'évolution individuelle des pratiques des citoyens vers plus de sobriété, la collectivité doit agir sur son propre champ et périmètre de responsabilité afin de mettre en œuvre des actions opérationnelles et structurantes pour réduire les flux et consommations sur son territoire. L'intervention de la collectivité permet également de passer d'une approche individuelle de la sobriété à une approche collective. Le développement de la sobriété sur un territoire est donc une dynamique à la fois **individuelle** et **collective**. On peut notamment distinguer plusieurs échelles de changement :

Pratique (ou geste) de sobriété	À l'échelle d'une personne physique ou morale (collectivité, entreprise), changement individuel de pratique vers la sobriété
Action de sobriété	incitation à l'adoption de pratiques de sobriété, par la sensibilisation, la promotion, la facilitation, l'accompagnement, la réglementation, la fiscalité...
Politique thématique de sobriété	Regroupement d'un ensemble d'actions de sobriété, portant sur une même politique publique (ex : mobilité), déclinée dans un programme d'actions de sobriété
Politique globale de sobriété	Stratégie déployée sur un territoire par une collectivité, regroupant différentes politiques thématiques de sobriété, visant à inciter les acteurs à entrer dans une démarche de sobriété, tout en requestionnant ses politiques publiques pour créer un système territorial de sobriété, où le geste et l'action de sobriété sont facilités.

Nous retrouverons ce tableau dans la partie 4, dédiée à la construction d'actions et de politiques de sobriété. Ces différentes échelles peuvent être visualisées par la **représentation présente en annexe 6.9**.

2.3. Faciliter les pratiques de sobriété, en tant que collectivité

Pour encourager les pratiques de sobriété, la collectivité dispose de **trois leviers d'action** :

- La **mise à disposition de solutions** opérationnelles de sobriété, alternatives aux pratiques conventionnelles dont on cherche à réduire l'impact environnemental, ou visant à faciliter le

recours à de telles solutions (ex : installer des parkings à vélo sécurisés pour favoriser l'usage du vélo)

- **L'accompagnement** des publics-cibles vers ces solutions opérationnelles de sobriété, incluant la sensibilisation, l'appui à l'expérimentation de la pratique, l'incitation technique ou financière (ex : campagne de communication, ateliers de découverte de nouvelles pratiques, évolution du mode de tarification)
- La **limitation des possibilités de pratiques d'ébriété** (ex : renoncement à des projets routiers ou de stationnement encourageant l'usage de l'automobile...)

Ces trois leviers sont **complémentaires** : il est plus efficace de les mobiliser simultanément afin de créer un véritable **système territorial de sobriété**. On constate cependant que le troisième levier « limiter les pratiques d'ébriété » semble le plus difficile à mettre en œuvre, car il percute le plus frontalement certains projets ou modèles de fonctionnement ancrés dans les habitudes. Cependant, il est indispensable pour une réelle évolution des pratiques, en complément de proposition de solutions. Cela permet d'obtenir des gains grâce à une approche de sobriété, sans qu'ils soient absorbés par les pertes liées à l'ébriété. De plus, la proposition de solutions et d'infrastructures permettant des pratiques sobres est accueillie positivement par tout ou partie de la population, qui peut être en attente de ce type d'actions. Lutter contre l'ébriété correspond notamment à l'idée de « renoncement », concept que certains considèrent comme une réponse nécessaire au changement climatique, [comme le philosophe Alexandre Monin](#). En outre, la sensibilisation est importante mais produit peu d'effets de manière isolée, c'est-à-dire sans incitations concrètes à faire évoluer ses usages. À ce propos, l'ADEME propose [un guide](#) et des formations dédiées aux changements de comportements.

De plus, il est essentiel pour la collectivité **d'entrer dans une démarche de sobriété**, par **éco-exemplarité**. Il s'agit alors de **requestionner ses politiques publiques, son fonctionnement ou encore ses investissements**. On peut considérer qu'il s'agit d'un quatrième levier d'action, qui permet de réduire l'impact, de donner envie d'agir à d'autres acteurs et de légitimer les actions de la collectivité vers l'extérieur.

Résumé du chapitre 2

Les outils opérationnels présentés dans ce chapitre permettent :

- D'identifier **les pratiques qui relèvent ou non d'une démarche de sobriété**.
- De comprendre les **différentes échelles d'une démarche de sobriété** :
 - Pratique (ou geste) de sobriété,
 - Action de sobriété,
 - Politique thématique de sobriété,
 - Politique territoriale de sobriété.
- D'identifier les **modalités d'actions de la collectivité** :
 - L'exemplarité de la collectivité,
 - La mise à disposition de solutions sobres,
 - La limitation de l'offre non-sobre,
 - L'accompagnement et la sensibilisation.

3. Réaliser un état des lieux de la sobriété au sein de sa collectivité

L'état des lieux consiste à identifier les pratiques exemplaires de la collectivité et les actions de promotion de la sobriété auprès des habitants et des acteurs du territoire et les actions ou les aménagements sur le territoire qui dissuadent les comportements de sobriété, voire qui encouragent des comportements d'ébriété. Il est également intéressant de repérer les actions d'ébriété, ou qui encouragent des comportements d'ébriété.

3.1. Pourquoi réaliser un état des lieux ?

L'état des lieux de la sobriété dans les politiques de la collectivité est utile à plusieurs titres. Il permet d'identifier les actions de sobriété existantes, qu'elles soient déjà mises en œuvre ou prévues. Identifier ces actions permet notamment de **montrer que la sobriété est déjà là**, qu'elle ne constitue pas une rupture complète avec les pratiques et les politiques actuelles. Ces actions peuvent servir de base à amplifier, avant d'instaurer de nouvelles actions. L'état des lieux permet aussi d'identifier les actions ou les aménagements sur le territoire qui **dissuadent les comportements de sobriété**, voire qui encouragent des comportements d'ébriété.

L'état des lieux est l'occasion **d'identifier des opportunités, des potentialités, des risques, des manques, des besoins**. En outre, il permet d'identifier des **soutiens**, voire des **volontaires**. En effet, la phase d'état des lieux invite à échanger à propos de sobriété entre collègues, et d'initier une réflexion au sein des différentes directions. C'est un moment utile pour détecter les directions et collègues sensibles au sujet, en attente d'actions, ou au contraire celles et ceux qui apparaissent réticent(e)s.

3.2. Méthode : passer en revue les politiques publiques

Concrètement, la première étape est une analyse des documents de planification et des bilans de votre collectivité. L'étape suivante consiste à étoffer ce premier travail par des échanges avec vos collègues. Enfin, l'état des lieux fait l'objet d'une analyse, idéalement avec vos élus, pour identifier les enjeux de sobriété pour votre collectivité et pour votre territoire.

3.2.1. Analyser les plans et programmes de la collectivité et classer les actions

Dans un premier temps, l'état des lieux est un travail **documentaire**. Celui-ci consiste à identifier les actions relevant de la sobriété parmi les actions prévues et mises en œuvre par votre collectivité.

3.2.1.1. Documents à consulter

Une collectivité dispose de nombreux **documents** qui permettent de comprendre son fonctionnement et les politiques qu'elle met en œuvre. Voici une liste (non-exhaustive) des documents que vous pouvez passer en revue :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Rapports d'activité et bilans annuels de la collectivité et / ou de ses services• Plan de sobriété (énergétique)• PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial• PLPDMA – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés• Stratégie d'Economie Circulaire• Projet de Territoire• SPASER – Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables• SCOT – Schéma de COhérence Territoriale• PLU ou PLUI – Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)• PLH – Programme Local de l'Habitat | <ul style="list-style-type: none">• Plan Vélo• Stratégie de Développement économique• RLP ou RLPI – Règlement Local de Publicité (Intercommunal)• Stratégie de tourisme• PAT – Projet Alimentaire Territorial• SDI – Schéma Directeur Immobilier• Stratégie numérique responsable (interne et/ou externe)• Contractualisations : État, ADEME• Conventions et contrats avec des prestataires, des acteurs du territoire, les consulaires...• Labels : Climat Air Energie, Economie Circulaire, Territoire Engagé pour la Nature• Bilans et rapports d'activité, généraux ou spécifiques |
|--|--|

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • PDU / PdM / SDM – Plan de Déplacement Urbains / Plan de Mobilité / Schéma Directeur des Mobilités • PDA – Plan de Déplacements d'Administration | <ul style="list-style-type: none"> • Budget (vert) |
|--|---|

Tableau 2 : Liste (non-exhaustive) de documents mobilisables pour réaliser l'état des lieux de la prise en compte de la sobriété dans les politiques de la collectivité

Parmi ces documents, certains sont obligatoires, d'autres sont facultatifs. Les dénominations peuvent varier pour un même sujet. L'absence de tel ou tel document est aussi un élément intéressant pour l'état des lieux, qui peut traduire l'absence de vision stratégique sur le sujet.

Selon les objectifs de votre démarche, la commande politique qui peut vous être faite, et le temps disponible, il faudra peut-être effectuer une sélection parmi l'ensemble des documents disponibles. Si c'est le cas, nous recommandons de prioriser les documents en lien avec les politiques thématiques que vous souhaitez travailler, les documents les plus structurants (Projet de territoire, SCOT), et ceux ayant une dimension claire de transition écologique (PCAET, PLPDMA, Stratégie ECI, Plan de Mobilités, etc.). Vous pouvez également prioriser l'analyse du budget, à la manière d'un budget vert, en identifiant ce qui encourage la sobriété ou l'ébriété. La sobriété en elle-même enrichit la démarche de budget vert, en interrogeant les investissements « verts » au regard du besoin.

3.2.1.2. Analyser les objectifs

Avant de commencer à analyser les actions menées par les différentes politiques de la collectivité, commencez par étudier les objectifs fixés. Les politiques de la collectivité ont-elles des objectifs de sobriété ?

Les objectifs de sobriété visent des réductions de consommation et d'impact environnemental par le changement des pratiques et le questionnement du besoin. Par exemple, la collectivité peut avoir pour objectif une baisse des consommations d'eau sur le territoire, la baisse des Km-Véhicules parcourus, la diminution de la surface artificialisée...

À l'inverse, certains objectifs et indicateurs peuvent exclure des actions de sobriété. Par exemple, des objectifs comme l'augmentation du nombre de logements rénovés ou l'augmentation de la part de véhicules électriques dans le parc de la collectivité relèvent de l'efficacité.

3.2.1.3. Identifier et classer les actions

Une fois les documents sélectionnés, vous pouvez passer à l'analyse des actions réalisées ou prévues. Pour cela, vous pouvez mobiliser les grilles d'identification et de classement des pratiques de sobriété. Ces grilles sont disponibles en annexes de *Politiques territoriales de sobriété – Éléments de méthode et de réflexion à l'usage des politiques territoriales*.

La grille de la figure 4 ci-dessus peut être utilisée dans l'évaluation d'un projet ou d'un budget réalisé et dans le design d'un projet ou d'un budget à venir.

- Pour chaque action, identifiez le public-cible, le besoin et les pratiques concernés.
- Déterminez si l'action est une manière sobre de répondre au besoin : si elle entraîne un questionnement de ce besoin, si elle fait évoluer des pratiques, si elle permet de réduire l'impact environnemental de ces pratiques...
- Classez cette action, en utilisant par exemple les catégories suivantes :
 - Action de sobriété
 - Potentiel de sobriété (selon le contexte, cela peut être une action de sobriété)
 - Action d'efficacité
 - Présente un risque d'ébriété
 - Action d'ébriété / anti-sobriété / démesure
 - Non pertinent / Autre sujet

Ce travail n'est pas nécessairement long. Prenez le temps qu'il faut pour vous approprier la grille d'analyse des pratiques de sobriété, puis passez en revue les documents sélectionnés en marquant au fur et à mesure les actions de sobriété. Sur chaque thématique, vous aurez rapidement un aperçu de la présence ou non de sobriété, dans quelle mesure et sur quelles actions. Pour chaque thématique, vous pouvez à ce stade identifier quelques enjeux principaux.

3.2.2. Compléter l'état des lieux avec les services concernés

Une fois le travail documentaire effectué, vous pouvez alors le partager avec les différents services pour le corriger et le compléter. Cette étape est particulièrement importante :

- Si vous souhaitez mettre en œuvre une politique de sobriété thématique, voire globale ;
- Pour **compléter et rectifier votre premier état des lieux**, et constater les divergences entre ce qui est planifié et ce qui est réalisé ;
- Pour **mobiliser** des services qui pourraient développer des actions.

Vous pouvez, à ce moment, convenir de **rendez-vous thématiques** d'environ une heure chacun avec le ou les collègue(s) concerné(s). Les objectifs de ces entretiens sont les suivants :

- **Présenter** votre démarche ;
- **Expliquer** ce qu'est la sobriété ;
- **Vérifier la justesse de votre état des lieux** et la pertinence des enjeux que vous avez identifiés ;
- **Comprendre les problématiques de ce service** en matière de sobriété : leurs **besoins**, leurs **attentes**, leurs **difficultés** ;
- Amener ce(s) collègue(s) à **réfléchir** à la notion et à la manière dont elle résonne sur sa thématique.

Vous pouvez **utiliser la grille d'entretien disponible en annexe 2** lors des échanges avec vos collègues et l'adapter selon les sujets abordés.

Retour d'expérience : Lorient Agglomération (56)

Une analyse méthodique de la sobriété dans les politiques territoriales

Lorient Agglomération a mené un travail d'état des lieux des actions de sobriété dans l'ensemble de ses politiques thématiques, afin d'identifier le « déjà-là », ainsi que les besoins et potentialités.

En parallèle, le projet de territoire a fait l'objet d'une analyse « sobriété ». Les fiches-actions ont été réparties dans 4 catégories : action de sobriété, action avec un potentiel de sobriété, vigilance, anti-sobriété... Cette classification a contribué à éclairer les débats qui ont précédé l'adoption du plan d'actions.

Par la suite, plusieurs politiques thématiques ont été enrichies en utilisant un prisme d'analyse sobriété : numérique responsable, résilience – sobriété énergétique, résilience en eau, PLH...

Des ateliers thématiques, des visites et des formations ont été proposés en interne autour de la sobriété et de la transition.

Dans les plans d'actions à venir, Lorient Agglomération souhaite systématiser la présence d'une analyse sobriété (parmi d'autres critères : santé environnementale, équité territoriale).

3.2.3. Identifier des acteurs locaux apporteurs de solutions de sobriété ou relais de la sobriété

Votre état des lieux interne peut être complété par un état des lieux territorial, ce qui nourrira et rendra d'autant plus pertinente votre analyse et votre stratégie d'action.

L'état des lieux territorial peut porter sur les pratiques de sobriété des habitants du territoire, sur les solutions alternatives mises à disposition, sur la réceptivité des différents publics à un discours de sobriété, sur l'intégration de la sobriété dans les politiques des autres collectivités (infra ou supra), sur des indicateurs clés permettant d'estimer la consommation de ressources et d'énergie sur le territoire...

En particulier, il sera utile **d'identifier des acteurs locaux contribuant au développement de la sobriété**. Ces acteurs peuvent être des **apporteurs de solutions** de sobriété, ou simplement des acteurs **qui se positionnent en faveur de la sobriété** et communiquent à son sujet. Il est intéressant d'identifier des **acteurs-relais** vers d'éventuels publics-cibles : chambres consulaires, fédérations professionnelles, collectifs de quartier, associations...

Identifier ces acteurs permet d'étudier les possibilités de :

- soutenir leurs actions pour les amplifier,
- les associer à la gouvernance de la politique de sobriété,
- les faire porter de nouvelles actions,

- les mobiliser pour faire passer un message.

Thématique	Exemple : Habitat
Catégorie d'acteurs : ceux qui...	Acteurs identifiés
Contribuent à la mise en récit de la sobriété dans la thématique	<i>Centre culturel ... à ..., présentant une exposition « Les nouvelles façons d'habiter »</i>
Sensibilisent ou accompagnent à l'adoption de pratiques sobres	<i>Participants à l'habitat collectif ... à ..., qui communiquent sur leur démarche depuis le lancement du projet Association ..., qui propose un Défi Famille autour de la sobriété dans l'habitat</i>
Proposent une offre de sobriété	<i>Association ..., qui met en relation des seniors ayant des pièces inoccupées et des étudiants recherchant un logement Commune ..., qui a organisé la rénovation de logements en centre-bourg et ont trouvé un porteur de projet pour un commerce de proximité</i>
Catégorie optionnelle : Acteurs encourageant des pratiques d'ébriété	<i>Promoteur immobilier ..., communiquant fortement sur des grandes parcelles...</i>

Tableau 3 : Grille d'identification des acteurs contribuant à la sobriété sur le territoire. Exemple : habitat

Vous pouvez utiliser la grille ci-dessus pour **récapituler la liste des acteurs identifiés sur les différentes thématiques**. Une grille vierge est disponible en annexe 6.3.

Vous pouvez entrer en contact avec ces acteurs, pour présenter votre démarche, connaître leurs **actions**, leurs **envies** et **besoins** en matière de sobriété. Vous pouvez également leur demander s'ils identifient **des projets ou actions d'autres acteurs** qui entrent dans une logique de sobriété.

Vous pouvez également identifier **des acteurs qui portent ou promeuvent des pratiques d'ébriété**. Toutefois, c'est une démarche plus délicate. En effet, l'idée n'est pas de désigner des « coupables », mais de comprendre dans quel contexte interviennent ces acteurs et quelles pourraient être les pratiques alternatives. Ces acteurs peuvent être identifiés en tant que freins potentiels à une politique de sobriété. Cela permet d'anticiper, en étudiant la manière de faire converger leurs intérêts avec ceux de votre démarche.

3.2.4. Exploiter l'état des lieux

3.2.4.1. Repérer les freins

Lors de votre étude des documents et lors des entretiens, repérez les **freins** au développement de la sobriété. Ils peuvent être de nature variée, par exemple :

- **Objectifs et actions d'ébriété** en place
- **Manque de relais** auprès de certains publics-cibles éventuels
- **Manque d'acteurs proposant des solutions de sobriété**
- Freins liés à une **spécificité du territoire** : tourisme, population en forte croissance...
- Interlocuteurs qui apparaissent **réticents** au développement de la sobriété :
 - o peu intéressés,
 - o doutant de la nécessité de la sobriété,
 - o inquiets pour le développement du territoire (économique, touristique).

La liste qui précède n'est pas exhaustive. Les freins potentiels peuvent être très variés : à vous d'identifier les éléments qui semblent pouvoir ralentir, empêcher ou rendre difficile le développement de la sobriété. Afin de convaincre un interlocuteur réticent à l'idée de sobriété, vous trouverez des éléments dans la partie 5.3.1 et en annexe 6.8.

3.2.4.2. Partager l'état des lieux avec les élus

Pour construire des actions à partir de votre état des lieux, il est utile de soumettre ce dernier à **l'approbation et à l'enrichissement des élus**, en particulier **les élus référents** des thématiques sur

lesquelles vous souhaitez implémenter davantage de sobriété. Il s'agit donc de **présenter synthétiquement l'état des lieux** réalisé sur la base des documents et des entretiens, et de **consulter les élus**. Ceux-ci pourront **rectifier** certains points, fournir des **précisions** ou **ajouter des éléments**. Ce travail peut se faire par correspondance avec les élus en question, ou sous la forme d'une réunion (type Comité de Pilotage). **L'implication des directeurs et directrices** des thématiques concernées est également très utile.

Retour d'expérience : Communauté de Communes du Thouarsais (79)

Sensibiliser les élus à la sobriété

En 2021-22, la Communauté de communes du Thouarsais a réalisé un état des lieux transversal de la sobriété dans ses politiques publiques. Cela a permis de constater la faible place des actions de sobriété dans le PCAET, par rapport à aux actions d'efficacité énergétique ou de déploiement des énergies renouvelables. En revanche, l'état des lieux a aussi démontré la présence d'éléments de sobriété dans la plupart des politiques publiques, comme la mobilité et l'aménagement.

L'état des lieux a été partagé et complété dans le cadre d'une réunion (dédiée) rassemblant plusieurs vice-présidents, , sous la forme d'un « baromètre de la sobriété ». Cet outil ludique classait les actions de sobriété, identifiées dans l'état des lieux ou susceptibles d'être mises en œuvre, selon plusieurs niveaux. Les participants ont pu s'approprier la notion de sobriété et l'état des lieux. Ils les ont ensuite diffusés plus largement auprès des autres élus.

3.2.4.3. Construire une analyse partagée : AFOM

Une fois l'état des lieux partagé, il est utile de le **traduire par une analyse**. En effet, l'état des lieux correspond à la collecte et la synthèse d'informations. L'analyse permet, sur la base de ces informations, de faire émerger des enjeux, des tensions, des problématiques... Une telle analyse est **nécessaire pour élaborer des actions ou un programme d'actions adapté au territoire et cohérent avec la vision des élus**.

Une forme intéressante d'analyse est **l'analyse AFOM** (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces), qui peut être présentée comme suit :

	+	-
interne	Atouts	Faiblesses
	<i>Chargé de mission formé</i> <i>Service développement économique intéressé par l'approche Sobriété</i>	<i>Manque de moyens humains</i> <i>Transversalité peu travaillée</i> <i>Manque de liens avec le tissu associatif</i>
externe	Opportunités	Menaces
	<i>Plusieurs acteurs économiques s'intéressent à la sobriété</i> <i>Tissu associatif très actif</i>	<i>Développement touristique en hausse</i> <i>Faible participation aux consultations publiques</i>

Tableau 4 : Exemple d'analyse AFOM : [Votre collectivité] souhaite intégrer la sobriété dans l'ensemble de ses politiques publiques

Une version vierge de cette matrice est disponible en **annexe 6.46.4** .

Ce travail d'analyse s'avère d'autant plus pertinent lorsqu'il est **réalisé avec les personnes concernées** (élus, directeurs, agents responsables des thématiques identifiées, par exemple). Les quatre points se

rapportent à la problématique : ce sont **les atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour développer la sobriété sur le territoire**. Les participants identifient des éléments à partir de l'état des lieux et de leur connaissance du territoire, de la collectivité et du contexte. Ce travail est de préférence **réalisé collectivement**, idéalement en présentiel. Il doit donner lieu à du débat, des échanges d'idées.

Le **point de vue** à adopter doit être celui du **développement de la sobriété**. Ainsi, les menaces et faiblesses identifiées peuvent être des forces pour d'autres objectifs de politique publique de la collectivité. Par exemple, le développement du tourisme ou l'augmentation de la population peuvent être bénéfiques en matière de développement économique et culture, mais avoir un impact négatif sur la consommation totale du territoire et son impact environnemental.

Vous pourrez mobiliser cette analyse de la manière suivante :

- **Les forces peuvent être mobilisées et renforcées**
- **Les faiblesses doivent être prises en compte et peuvent être comblées**
- **Les opportunités devraient être saisies**
- **Les menaces sont à prendre en compte et à anticiper**

Les actions que vous élaborerez seront pertinentes si elles répondent à un ou plusieurs enjeux identifiés dans l'analyse AFOM.

Résumé du chapitre 3

L'état des lieux consiste à passer en revue les plans et programmes de la collectivité afin de déterminer les actions en cours ou prévues qui relèvent d'une approche de sobriété. Il permet d'identifier des pistes d'actions, des soutiens ou des freins. Des entretiens avec les services de la collectivité permettent de compléter ce premier état des lieux.

Il est possible d'élargir l'état des lieux à une échelle territoriale, en identifiant et en interrogeant des acteurs du territoire qui développent une offre de sobriété, portent un discours sur le sujet ou peuvent être des relais vers d'autres acteurs

Enfin, l'état des lieux doit être partagé avec les élus de la collectivité, afin de l'étoffer et d'en tirer une analyse stratégique, qui servira de base à l'élaboration d'actions.

4. Construire des politiques de sobriété

4.1. Passer de l'action au système territorial

Il existe plusieurs niveaux d'ambition pour développer les pratiques de sobriété. Le plus simple est le **développement d'actions isolées de sobriété**, sur une ou plusieurs thématiques. Pour **atteindre un système territorial sobre**, qui rende les pratiques sobres faciles, naturelles et intuitives, la collectivité doit **structurer son action**, en déployant des **politiques thématiques** de sobriété, voire une **politique globale** de sobriété.


 Action de sobriété	Incitation à l'adoption de pratiques de sobriété, par la sensibilisation, l'accompagnement, le développement d'une offre alternative sobre ou la limitation de l'ébriété.
Politique thématique de sobriété	Objectifs et programme d'actions de sobriété, sur une thématique.
Politique globale de sobriété	Stratégie globale de sobriété englobant l'ensemble des politiques thématiques de la collectivité, et interrogeant ses objectifs et son fonctionnement de manière générale.

Tableau 5 : Les différentes ampleurs d'intervention possibles pour une collectivité en matière de sobriété

Une approche de sobriété peut se décliner **dans l'ensemble des politiques publiques**, en appliquant une grille d'analyse centrée sur le **questionnement du besoin** et le **changement des pratiques** en vue de **réduire l'impact environnemental**. Les travaux menés sur la sobriété jusqu'ici ont formalisé des outils sur un certain nombre de thématiques (énergie, numérique, mobilité, aménagement, construction, consommation de biens manufacturés, alimentation – voir [étude TERSOB](#)). Pour autant, il vous est possible de **décliner la sobriété dans toutes les compétences exercées par votre collectivité**, en adaptant les outils proposés ou en développant vos propres grilles d'analyse.

Il n'est pas nécessaire de **développer une stratégie et un programme d'actions spécifique**. Dans le cadre d'une politique thématique de sobriété, le plan correspondant peut être élaboré en mobilisant la grille d'analyse « sobriété » : PCAET, PLH...

4.2. Élaborer le programme d'actions

4.2.1. Se doter d'objectifs engageants et d'indicateurs appropriés

Il est primordial de définir des **objectifs quantitatifs clairs et engageants** afin de réduire concrètement les impacts environnementaux. Ces objectifs doivent s'appuyer sur des **indicateurs clairs**, qui peuvent notamment être des ratios de suivi (quantité de X par habitant, ...). De manière générale, et plus encore dans des territoires en croissance économique ou démographique, il est préférable de penser les objectifs en absolu (consommation d'eau, véhicules*km, évolution de la surface artificialisée, ...), la croissance pouvant en dépit d'une amélioration relative (par habitant, par m², ...) entraîner une augmentation de la consommation de ressource (eau, espace, congestion automobile, ...) dans un territoire nécessairement « fini ».

Il n'est pas toujours aisé de mesurer l'impact environnemental d'une pratique, ou d'évaluer l'évolution d'une pratique au sein de la population. Cependant, il est préférable, autant que possible, de déterminer des **objectifs de résultats** (ex : augmenter de 20% la durée de vie moyenne des appareils informatiques de la collectivité), plutôt que des **objectifs de moyens** (ex : sensibiliser 50 agents à la sobriété numérique). Vous trouverez en **annexe 6.56.5** un tableau présentant, pour différentes thématiques, des propositions d'indicateurs de sobriété.

4.2.2. Construire des actions

Comme toute action, une action de sobriété doit avoir un objectif, un pilote, et être planifiée dans le temps. Les moyens alloués doivent être cohérents avec les objectifs fixés.

Une action de sobriété vise à **inciter à l'adoption de pratiques de sobriété**, par diverses modalités. Afin de faire évoluer les pratiques, il est nécessaire **d'identifier la pratique** sur laquelle on souhaite intervenir,

comprendre le besoin auquel elle répond, pour pouvoir identifier des réponses alternatives sobres. Le graphique ci-après récapitule le cheminement à suivre pour poser la base d'une action de sobriété :

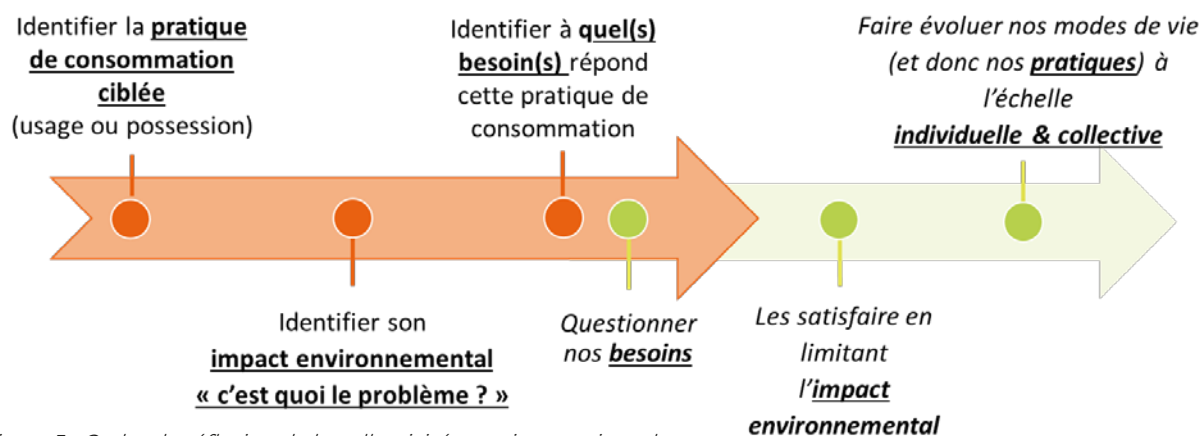


Figure 5 : Cadre de réflexion de la collectivité pour intervenir sur les pratiques

Le cheminement ci-dessus peut, par exemple, s'appliquer à la mobilité domicile-travail :

- Pratique de consommation ciblée : se déplacer en voiture ;
- Impact environnemental : émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air ;
- Identifier le(s) besoin(s) : se rendre de son domicile à son lieu de travail en un temps raisonnable

Une fois le besoin identifié, on peut identifier des pratiques alternatives éventuelles en limitant l'impact environnemental :

- Transports en commun
- Covoiturage
- Télétravail
- Modes actifs (marche, vélo)

La grille de la figure 4, qui présente les niveaux de sobriété, peut-être utilisée dans le design d'un nouveau projet ou de nouvelles actions (ex: création d'une zone d'activité).

Une fois les pratiques alternatives identifiées, l'action doit être élaborée pour permettre l'adoption de ces nouvelles pratiques. Pour cela, la collectivité peut mobiliser plusieurs modalités d'actions :

- la **sensibilisation**,
- le **développement de l'offre alternative sobre**,
- la **limitation de l'offre d'ébriété**.

En outre, la collectivité peut développer son éco-exemplarité sur le sujet en question, afin de réduire son impact et légitimer ses actions.

Afin d'identifier les actions que vous pouvez mettre en place pour faire évoluer une pratique, vous pouvez utiliser **la grille ci-dessous**. La version vierge de cette grille se trouve en annexe 6.6.

Objectif « sobriété » de la collectivité			Ex : Encourager une mobilité décarbonée
1. Moyens destinés à faciliter les changements de pratiques des publics-cibles	Accompagnement de l'utilisateur/consommateur		Campagne de communication sur les bienfaits de la marche et du vélo
	Développement de l'offre territoriale de service et d'aménagement vers la sobriété (« les solutions de sobriété »)	MO : collectivité	Création de pistes cyclables aux abords des écoles
		MO : entreprises et ets. du territoire	Développement du covoiturage via une application
	Limitation de l'offre territoriale de service et		MO : collectivité

	d'aménagement encourageant l'ébriété	MO : entreprises et ets. du territoire	
2. Éco-exemplarité	Services apportés aux usagers		Mise en place de pédibus
	Marchés publics		Présence d'un PDME chez les prestataires
	Accompagnement des agents et des élus		Campagne de communication interne sur les bienfaits de la marche et du vélo
	Gestion du parc		Revente d'une partie des voitures et achat de vélos mécaniques et électriques

Tableau 6 : Grille des modalités d'intervention de la collectivité. Exemple : encourager une mobilité décarbonée

En outre, l'état des lieux a permis d'identifier des actions de sobriété, que vous pouvez développer, en augmentant leur fréquence, les moyens qui y sont alloués... Les actions où vous avez décelé un potentiel de sobriété peuvent être renforcées.

Deux clés citées dans les retours d'expérience : expérimentation et opportunisme

Expérimentation : La sobriété reste un sujet émergent. Tester permet d'éviter la précipitation, d'évaluer les résultats et apprendre de ses erreurs. L'expérimentation permet aussi de rassurer des collègues, élus ou acteurs « frileux ». Elle nécessite de la patience, de l'humilité et d'accepter de revenir en arrière en cas d'échec. L'expérimentation est aussi un bon moyen de se sentir innovateur et de développer des actions véritablement adaptées au territoire et à ses habitants.

Opportunisme : Il est parfois difficile de promouvoir la sobriété, et on peut avoir le sentiment d'aller contre le vent. Il peut s'avérer pertinent de mettre en œuvre une action quand le contexte s'y prête, et de la garder en réserve tant que les vents sont contraires. Des actions similaires sur un territoire voisin, une communication nationale, un événement imprévu... tous ces éléments peuvent faciliter l'acceptabilité et l'efficacité d'une action de sobriété. Par exemple, la crise énergétique à l'automne 2022 a été une opportunité pour démarrer ou renforcer une démarche territoriale de sobriété

4.2.3. Co-construire un programme d'actions pertinent pour les acteurs et les habitants de votre territoire

4.2.3.1. Des relais et des partenaires

Mobiliser les acteurs du territoire permet de multiplier l'impact de la collectivité. Plus l'ambition est importante, plus il est important de mobiliser les acteurs du territoire de la thématique, et de co-construire un programme d'actions avec eux, pour en faire des relais et des partenaires.

La concertation ou la consultation des habitants peut également permettre de construire des politiques de sobriété qui suscitent davantage d'adhésion.

Retour d'expérience : SCOT du Grand Douaisis (59)

Impliquer la population dans l'amplification de la sobriété

Le PCAET du SCOT du Grand Douaisis a été élaboré en prenant en compte la sobriété, de manière large et transversale : consommation d'énergie, structuration de l'espace, mobilité, utilisation de matière....

En partenariat avec Virage Energie, le SCOT du Grand Douaisis a élaboré un jeu de 40 cartes présentant les solutions de sobriété envisageables. Ce jeu a été utilisé pour sensibiliser les élus du SCOT. D'autres

temps participatifs, basés sur des outils ludiques, ont été mis en place avec les acteurs et habitants du territoire pour sensibiliser et élaborer des actions de sobriété.

4.2.3.2. Avancer avec les acteurs économiques

Le **tissu économique local** a toute sa place dans ce processus. Les acteurs économiques peuvent devenir des **offreurs de solutions répondant à l'évolution de la demande des habitants, qui adoptent des pratiques plus sobres**. C'est également une occasion pour les chefs d'entreprise d'interroger leur modèle de développement, et éventuellement s'engager vers un modèle plus durable. La collectivité peut accompagner les entreprises vers la fourniture de biens et services correspondant à une consommation sobre : par exemple, des **équipements simples, robustes, réparables, adaptés aux besoins de chaque client**.

A l'inverse, il est important que la collectivité identifie les acteurs dont le modèle économique peut être remis en cause par les messages de sobriété qu'elles pourraient porter, afin d'anticiper les réactions possibles et de construire une stratégie d'intervention cohérente.

4.2.3.3. Réfléchir aux impacts sociaux du programme et les corriger

La sobriété peut se voir opposée aux enjeux sociaux : pour les plus précaires, la sobriété ne serait pas entendable car ils subissent déjà une sobriété « contrainte ». Ainsi, la mise en œuvre d'un programme de sobriété pourrait susciter des oppositions s'il est perçu comme injuste. D'une part, il est possible de construire un **argumentaire** qui montre que la sobriété est acceptable pour tous, à condition que l'effort soit réparti de façon juste (5.3.1.2). **Au-delà du discours**, il est surtout essentiel **d'étudier en amont les impacts sociaux potentiels du programme**, et de continuer à le faire lors de la mise en œuvre. Pour cela, il faut s'interroger :

- Qui est le public-cible ? Qui est concerné par la pratique problématique identifiée ?
- Les pratiques alternatives sont-elles accessibles (financièrement, techniquement) ?

Pour éviter des impacts sociaux négatifs, les actions de sobriété peuvent faire l'objet d'un **ciblage** (qui vise ou exclut certains publics), ou bien s'accompagner de **mesures compensatoires** (accompagnement, prime, tarification sociale...). Par exemple, la tarification progressive de l'eau est une action de sobriété ayant une dimension sociale : les premiers litres, essentiels à la vie de chacun, sont plus accessibles, tandis que les consommations excessives sont pénalisées. En matière de mobilité, la tarification solidaire du stationnement ou des transports en commun est un autre exemple d'action de sobriété ayant pris en compte les impacts sociaux.

Afin de visualiser l'interaction entre enjeux sociaux et environnementaux, le modèle du Donut, créé par Kate Raworth, est un outil utile (voir encadré ci-dessous).

La théorie du Donut de Kate Raworth : prendre en compte les limites planétaires et l'impact social

Le modèle du Donut, élaboré par l'économiste britannique Kate Raworth, est un diagramme qui permet de visualiser l'existence d'une zone de vie qui respecte à la fois le plancher social et le plafond écologique, c'est-à-dire l'espace où l'humanité est viable sur le long terme.

Le plafond environnemental correspond aux limites planétaires, détaillées sur le schéma ci-dessus : changement climatique, biodiversité...

Le plancher social, dont les composantes sont également présentées ci-contre, correspond aux besoins fondamentaux des humains.

Le Donut est utilisé par certaines collectivités comme outil de diagnostic ou de pilotage, pour représenter de façon visuelle l'impact de l'activité de la collectivité sur l'environnement et les besoins fondamentaux.

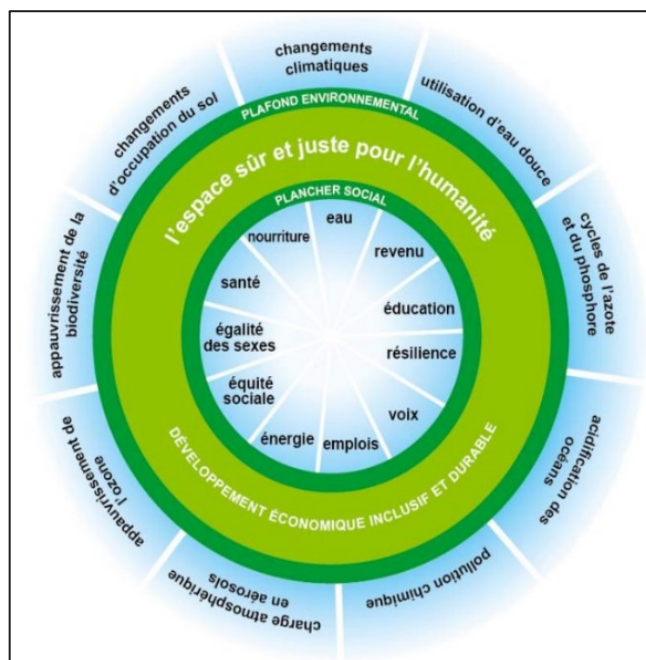


Figure 6 : Le modèle du Donut (Kate Raworth)

4.2.4. Mobiliser des outils pour déployer des politiques thématiques

Le développement de politiques thématiques de sobriété peut apparaître complexe ou nébuleux. **Des outils sont à votre disposition**, qui présentent une variété d'actions de sobriété qu'une collectivité peut mettre en œuvre. En Annexe 2 du document *Politiques territoriales de sobriété – Éléments de méthode et de réflexion à l'usage des politiques territoriales*, vous trouverez des **grilles de politiques territoriales de sobriété**, sur 6 thématiques. Elles permettent de visualiser concrètement les actions qui peuvent être mises en œuvre en faveur de la sobriété. Elles couvrent les différentes modalités possibles de déploiement de la sobriété, et listent un certain nombre de besoins à interroger.

Ces grilles peuvent être utilisées pour développer des politiques de sobriété thématiques, enrichir vos programmes d'action, et être adaptées par vos soins sur d'autres thématiques.

4.2.5. Suivre et évaluer vos actions

Chaque action doit avoir un **pilote**. Les pilotes sont en charge de la mise en œuvre des actions, et de la mesure des indicateurs. Ils transmettent ces données à une personne chargée du suivi global de la politique thématique ou des actions de sobriété.

Les actions de sobriété peuvent faire l'objet d'un **suivi spécifique**, ou **s'insérer dans un suivi plus général** (plan climat, programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, stratégie d'économie circulaire, stratégie de transition écologique...).

Le suivi permet **d'évaluer l'impact des actions** et **l'accomplissement ou non des objectifs**. Il permet de faire évoluer les actions et les programmes d'actions pour réajuster la trajectoire, les moyens et les objectifs au fur et à mesure de la mise en œuvre, quand cela apparaît pertinent. Les **mesures** sont essentielles pour un suivi et une évaluation efficace : consommation d'énergie, de matière, température dans les bâtiments... Tous ces indicateurs permettent de voir si les actions sont efficaces ou non, et d'identifier de nouvelles actions à mettre en œuvre. Les mesures permettent **d'objectiver les résultats**, et de légitimer l'action dès lors qu'elle produit un effet bénéfique.

Retour d'expérience : Communauté de communes Cœur de Savoie (73)

Mesurer la température dans les bâtiments de la collectivité, un incontournable pour la sobriété énergétique

Au sein de la CC Cœur de Savoie, un audit de plusieurs bâtiments a permis d'identifier des anomalies causant d'importants **gaspillages d'énergie** : chauffe plus forte dans les périodes où le bâtiment est inoccupé, halle de gymnastique chauffée à 23°C en continu... En plus de corriger ces situations, la collectivité a demandé au prestataire en charge du chauffage de **fournir un accès aux capteurs de température**, et d'en ajouter dans les bâtiments qui n'en étaient pas dotés. Des réunions régulières ont été organisées entre les services techniques et le délégataire pour assurer la précision du suivi.

Lorsque le plan de sobriété énergétique a été mis en œuvre en 2022, cette disponibilité des mesures de température a été un atout important :

- Pour **s'assurer du confort thermique** des agents et des usagers, pour corriger (et pas nécessairement à la baisse) d'éventuels écarts entre consigne de chauffe et température réelle,
- Pour identifier d'éventuelles anomalies de programmation.

À l'issue de la saison de chauffe, ces mesures ont permis de quantifier l'impact des actions de sobriété. Ces données ont été affichées dans les bâtiments, à destination des agents et des usagers, **afin de montrer que les changements de pratiques avaient porté leurs fruits**.

Disposer d'une vision d'ensemble est utile. La *grille de soutien à la construction d'une politique territoriale de sobriété*, disponible à la page 19 du document *Politiques territoriales de sobriété – Éléments de méthode et de réflexion à l'usage des politiques territoriales*, est un outil pertinent pour cela. Elle permet de **récapituler l'engagement et les actions de sobriété de la collectivité**, sur plusieurs thématiques. Vous pouvez l'adapter, de manière à prendre en compte une sélection de politiques thématiques, voire l'ensemble d'entre elles. Ce tableau vous permet de disposer d'une **vision générale et synthétique** de la prise en compte de la sobriété dans les politiques publiques de votre collectivité. Sinon, vous pouvez compiler votre suivi (actions de sobriété, objectifs, indicateurs) dans un **tableau de bord** sur-mesure.

4.3. Se doter d'une organisation à même d'éviter les actions d'ébrété

Pour être cohérente et apparaître légitime pour promouvoir la sobriété, la collectivité doit s'engager sur le chemin de l'exemplarité. **Passer en revue les projets structurants sur leur caractère sobre** est un bon point de départ. Vous pouvez vous appuyer sur la **Grille de questionnement sur vos besoins (Annexe 6.7)**. Cette liste de questions, que vous pouvez faire évoluer ou adapter au contexte, permet de s'interroger :

- Mon projet va-t-il encourager ou dissuader les pratiques et actions de sobriété ?
- À quel besoin ce projet répond-il ?
- Est-il bien dimensionné pour répondre au besoin ?
- Les alternatives ont-elles été étudiées ?

Cette revue de projets peut s'insérer dans une instance de gouvernance existante (commission) ou peut s'en voir créer une qui lui soit dédiée.

Retour d'expérience : Communauté d'agglomération du Sicoval (31)

Prendre le temps de définir le besoin lors du processus d'achat pour éviter le gaspillage

La direction de la commande publique du Sicoval a reçu pour mission d'optimiser les achats. L'enjeu était uniquement financier, de prime abord. L'étude des achats a montré que beaucoup d'achats étaient **liés à l'habitude**, ce qui représentait un gisement économique important.

La démarche d'achat a été formalisée. Désormais, tout achat doit faire l'objet **d'un temps de réflexion et de redéfinition du besoin**. L'enjeu est d'éviter des achats dictés par l'habitude, qui ne correspondraient plus au besoin des agents ou des usagers. Des critères portant sur les impacts environnementaux et sociaux ont été inclus : pollution, carbone...

Au départ, cette mesure a mobilisé des moyens humains pour accompagner les services opérationnels dans cet exercice. Progressivement, ce mode de fonctionnement est entré dans la culture des agents, qui effectuent désormais ce travail en amont de la demande d'achat.

Le travail de **structuration de la procédure d'achat pour prendre en compte la question du besoin** a permis **d'éviter des gaspillages** et de réaliser des **économies financières**. Ainsi, les achats qui ne relèvent pas d'un besoin clair sont évités. Ceux qui correspondent à un besoin identifié font l'objet d'une analyse avec des critères environnementaux.

4.4. Inscrire la sobriété au cœur du projet de territoire

La sobriété peut devenir une ligne directrice transversale pour votre collectivité, en lien notamment avec les objectifs de résilience territoriale. Cela remet en question le fonctionnement et les objectifs de la collectivité, ses politiques publiques et son rapport au territoire. Parmi les documents-cadres existants aujourd'hui, le projet de territoire est celui qui est le plus à même d'accueillir la sobriété parmi les lignes directrices de l'ensemble des politiques de la collectivité.

4.4.1. Repenser le fonctionnement et les objectifs de la collectivité

Développer la sobriété interroge profondément le rôle de la collectivité et de ses politiques publiques. La collectivité **interroge les besoins auxquels elle répond** : elle ne s'inscrit plus dans une logique de « **service maximal** ». La collectivité développe alors des politiques visant **l'épanouissement** des habitants, c'est-à-dire permettant le **bien-être par des alternatives à la consommation matérielle** : lien social, activité physique, éducation, santé physique et mentale, savoir-faire, autonomie, inclusion... Pour définir ce qu'est l'épanouissement pour les habitants du territoire dans leur diversité, elle associe **ceux-ci à la construction de la stratégie et des actions**. Pour faire en sorte qu'un système territorial de sobriété émerge, la collectivité mobilise largement les habitants et acteurs du territoire, afin que les pratiques de sobriété soient faciles, naturelles et intuitives.

4.4.2. Le projet de territoire, vecteur idéal pour inclure la sobriété de façon transversale

Le projet de territoire est un document structurant. Il détermine l'avenir général souhaité pour le territoire à moyen, voire long-terme.

L'ambition du projet de territoire et la manière dont il est élaboré en font un vecteur idéal d'un déploiement transversal de la sobriété. En effet, une approche de **sobriété dans l'ensemble des politiques sectorielles suppose un portage politique fort** et une **vision partagée d'un avenir sobre**. De manière opérationnelle, cela suppose donc de **poser sur la table le sujet de la sobriété dans les débats du projet de territoire**, et de concerter les acteurs et les habitants sur la place de la sobriété dans l'avenir du territoire.

L'intégration de la sobriété dans le projet de territoire et l'ambition d'une politique transversale de sobriété ne doivent pas rester des incantations, mais **se traduire opérationnellement dans le plan d'actions** du projet de territoire, et **se décliner dans l'ensemble des politiques thématiques** de la collectivité. **Généraliser un critère « sobriété »** (potentiellement parmi d'autres) lors de l'élaboration d'un programme d'actions thématique peut permettre de s'assurer que des actions de sobriété se déploient dans tous les domaines.

Enfin, l'adoption d'une politique transversale de sobriété nécessite de **se doter d'une organisation adaptée**. Plusieurs leviers le permettent : **sensibilisation et formation** de l'ensemble des directions à la sobriété, mise en place d'un réseau de **référents**, d'une **instance politique spécifique** (COPIL Sobriété) ...

Le développement d'une politique transversale de sobriété nécessite une **adhésion forte des agents et des habitants**. La mise en récit de la transition, d'un avenir désirable et de la sobriété comme vecteur de bien-être est indispensable. La partie qui suit présente les clés pour **créer la mise en récit et une culture commune de la sobriété**.

Retour d'expérience : Communauté de Communes du Clunisois (71)

La sobriété pleinement présente dans le projet de territoire

La Communauté de Communes du Clunisois s'est dotée d'un Projet de territoire 2020-2026 qui fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour les atteindre, la collectivité déploie des actions de sobriété dans de nombreuses politiques, entre autres :

- Plan d'action sur le logement pour lutter contre la vacance et améliorer l'habitat sans artificialiser de terres agricoles ;
- Sensibilisation et accompagnement des habitants pour réparer, réduire les déchets, acheter local, apprendre des savoir-faire sobres ;
- Développement de la mobilité moins carbonée, en favorisant l'intermodalité et la mutualisation des déplacements ;
- Sensibilisation et formation des agents, état des lieux des pratiques ;
- Actions sur d'autres thématiques : alimentation, énergie, sols et eau...

La notion de sobriété n'apparaît pas dans la communication, mais est utilisée par les élus et par les agents en tant que concept pour construire l'action publique.

Résumé du chapitre 4

Plusieurs niveaux d'ambition sont envisageables pour développer la sobriété :

- Amplifier ou élaborer des actions de sobriété isolées
- Développer une politique de sobriété sur une thématique
- Déployer une politique territoriale globale de sobriété

Il n'est pas nécessaire de **développer une stratégie et un programme d'actions spécifique** : la grille d'analyse « sobriété » peut être un fil directeur ou un outil au service de l'élaboration d'une politique thématique.

L'élaboration d'actions de sobriété suppose de définir des objectifs, des indicateurs et des moyens.

Les actions de sobriété peuvent être portées par la collectivité ou les acteurs du territoire. Mobiliser ces derniers permet d'engager une dynamique plus large de sobriété sur votre territoire.

Pour éviter l'ébriété, la collectivité peut mettre en place une revue de projets qui systématise l'interrogation du besoin et de possibilité de solutions alternatives à impact environnemental réduit.

Pour développer une politique territoriale globale de sobriété, le projet de territoire apparaît comme le vecteur approprié. Une telle ambition questionne en profondeur le fonctionnement de la collectivité et la manière dont elle apporte des services aux usagers.

5. Créer une culture de la sobriété

5.1. Choisir les termes appropriés au contexte

Afin d'être clair, ce guide présente des concepts-clés : sobriété, efficacité, ébriété. Pour autant, il est possible de mobiliser un autre vocabulaire pour parler de la même chose. Dans les retours d'expérience, présentés ici ou non, d'autres termes ont pu être utilisés : frugalité, lutte contre le gaspillage, bon sens...

Que ce soit pour convaincre vos collègues, un élu ou dans la communication à destination du grand public, vous pouvez faire le choix d'utiliser d'autres termes, selon ce qui vous semble le plus efficace et approprié.

5.2. Mobiliser en interne autour de la sobriété

Pour créer une dynamique collective qui permette la mise en place d'actions de sobriété, il est important obtenir l'adhésion d'un certain nombre de personnes au sein de votre collectivité : ceux qui peuvent décider d'engager la collectivité sur le chemin de la sobriété, ceux qui peuvent diffuser la sobriété auprès de leurs interlocuteurs, ou encore ceux qui peuvent mettre en place des actions de sobriété dans leur périmètre d'intervention.

5.2.1. Faire naître et partager une culture de sobriété

L'émergence d'une culture de sobriété contribue à la mise en œuvre de politiques de sobriété. Les leviers pour créer cette culture et la faire vivre sont variés :

Type d'action	Exemple(s) d'action
Sensibilisation des élus et des agents	Temps d'ateliers participatifs autour de la notion de sobriété Identification de la sobriété dans les politiques de la collectivité Atelier autour des scénarios Transition(s) 2050 de l'ADEME Communication interne sur les pratiques de sobriété (écogestes...)
Formations des agents	Organisation d'une formation-action, appliquée au contexte professionnel des agents concernés
Valorisation des élus et agents engagés	Newsletter interne mettant en lumière les initiatives sobres de collègues Communication externe montrant l'engagement d'un élu en faveur d'une action de sobriété
Mise en réseau	Participation au réseau Sobriété porté par le CLER et Virage Energie Organisation de temps d'échange sur le sujet avec des agents et / ou élus de territoires voisins
Découverte de projets et actions sur d'autres territoires	Lecture et partage de retours d'expérience Visite avec les élus de territoires ayant mis en œuvre des actions de sobriété
Expérimentation	Communication sur les tentatives, les réussites et les échecs
Construction d'une culture commune et partage des enjeux sobriété	Co-construction de l'état des lieux sobriété

Tableau 7 : Leviers d'actions pour stimuler l'appropriation de la sobriété en interne

5.2.2. Valoriser les actions de sobriété menées

La valorisation des actions menées permet de faire découvrir la sobriété, son importance pour la transition écologique, et les bienfaits qu'elle peut avoir. Cela peut donner envie aux agents, aux élus, aux habitants de s'engager à leur tour. Valoriser des actions de sobriété et leur résultat permet d'incarner concrètement un concept qui peut paraître flou.

Par exemple,

- Un plan de mobilité d'administration peut entraîner de nombreux bénéfices : convivialité et rencontres en covoiturage, santé grâce à la pratique du vélo, possiblement un meilleur équilibre vie pro – vie perso par le développement du télétravail...
- Lutter contre la vacance pour réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles et la consommation de matériaux de construction peut avoir des effets bénéfiques en termes de revitalisation d'un centre-bourg et de ses commerces.

5.3. Lever les craintes et prévenir les oppositions

La sobriété peut soulever des interrogations, voire des réactions de rejet. L'écoute et le dialogue sont essentiels pour surmonter ces freins. En premier lieu, il existe des arguments logiques pour répondre aux objections à la sobriété. En plus des arguments logiques, les craintes ou opposition à la sobriété peuvent être levées en faisant la preuve par l'exemple des bénéfices de la sobriété, à partir d'un exemple local ou tiré d'un autre territoire. Enfin, présenter la sobriété sous un jour positif et enthousiasmant permet de prévenir en partie les oppositions : faites rêver avec la sobriété !

5.3.1. Des arguments pour promouvoir la sobriété

La sobriété peut être critiquée ou rejetée pour de nombreuses raisons : elle serait contraire au progrès, injuste envers les personnes précaires, contraire au développement économique... Quelques arguments pour répondre à ces objections sont présentés ci-après. **Une version plus fournie est disponible en annexe 6.8.**

5.3.1.1. La sobriété peut être désirable

Certains imaginent la sobriété comme un retour en arrière « à l'âge de pierre ». En effet, la consommation est une part importante de nos modes de vie, et de notre imaginaire du progrès. Pour autant, l'accumulation matérielle et le bonheur sont distincts.

La consommation pour répondre à ses besoins essentiels est nécessaire. Pour autant, **il ne faut pas confondre bonheur et accumulation matérielle**. Plusieurs exemples illustrent la désirabilité de la sobriété :

- L'ADEME a mené en 2022 une Opération Désencombrement, en accompagnant des familles pour trier les objets en leur possession et réfléchir à leurs pratiques d'achats. Les participants témoignent du **soulagement** de se débarrasser d'objets achetés puis inutilisés, encombrants, et parfois coûteux.
- Dans le cadre des scénarii de prospective Transition(s) 2050, l'ADEME a interrogé un panel (non représentatif) de français sur leur perception de la désirabilité des différents scénarii. Les deux premiers scénarii, qui contiennent la part la plus forte de sobriété, emportent une **adhésion nettement plus large** que les deux autres, plus orientés vers les leviers technologiques.

Le bien-être est plus large que la consommation matérielle : relations sociales, art, santé, activité physique... De nombreux philosophes, depuis des millénaires, estiment qu'un détachement des choses matérielles est la clé du bonheur.

5.3.1.2. Tensions sociales : prendre en compte la précarité

La précarité est un sujet réel et important. La sobriété « subie » ou « contrainte » n'est souhaitable à personne. Pour autant, la sobriété est acceptable du point de vue des plus précaires, pour qui la lutte contre le gaspillage et le superflu est une pratique habituelle, à deux conditions : que l'effort soit équitablement réparti et que les personnes concernées soient associées à la réflexion sur leurs besoins et la manière d'y répondre².

De plus, la sobriété correspond à un enjeu de justice entre les personnes et vis-à-vis des générations futures. La sobriété permet le partage, comme l'exprimait par exemple Gandhi : « Vis simplement pour que d'autres puissent simplement vivre ».

² Bruno Villalba, dans David CORRE, TEHOP, Cléa VAULOT, TEHOP, Gaël VIRLOUVET, TEHOP (2021), *Politiques territoriales de sobriété - Entretiens avec des acteurs de la sobriété – Phase 2 de l'étude de la sobriété dans les démarches territoriales de l'ADEME*.

5.3.1.3. Acteurs économiques : s'adapter à une nouvelle demande, voire la susciter

Le développement des entreprises repose sur la croissance du chiffre d'affaires, et donc la plupart du temps sur le volume de produits et services mis sur le marché.

Toutefois, les entreprises se sont toujours adaptées à l'évolution de la demande, ou ont cherché à la faire évoluer. Dans un monde où la tension sur les ressources et l'énergie s'accroît, elles ont intérêt à **anticiper une demande de sobriété** et à **s'adapter aux nouveaux modes de consommation**, ce qui peut apporter de nouveaux clients. Elles peuvent aussi promouvoir de nouvelles façons de consommer plus sobres. S'interroger sur la sobriété, c'est également **réfléchir à la valeur créée**, aux ressources consommées, et contribuer à changer leurs pratiques et gagner en résilience (approvisionnement local, utilisation de matériaux recyclés...).

En outre, **toutes les entreprises ne sont pas à la recherche d'une croissance infinie.**

5.3.1.4. Contraintes individuelles : outiller et montrer la faisabilité

Il est **difficile de changer des habitudes** et d'adopter une alternative sobre : manque de connaissances, de matériel, d'infrastructure ou d'offre... La solution alternative peut apparaître comme trop coûteuse en argent, en temps, en confort, en énergie. Changer toutes ses habitudes du jour au lendemain est illusoire. **Pour accompagner une personne à changer de pratiques, on peut lui montrer que c'est faisable**, avec des retours d'expériences, exemples, ateliers, défis. Recentrer la question sur le besoin, c'est aussi montrer que **la pratique habituelle n'est pas le besoin en tant que tel**, juste une stratégie pour y répondre.

Le rôle de la collectivité est notamment **d'outiller** la personne pour **faciliter le changement**, en mettant en place l'information, l'infrastructure ou l'incitation qui permet le basculement de manière agréable et naturelle.

5.4. Construire un récit intégrant la sobriété

À l'échelle du territoire, la mise en récit permet de rendre la sobriété désirable, et d'encourager les individus et les acteurs à entrer dans une démarche de sobriété. Une mise en récit globale de la transition peut se décliner dans des mises en récit thématiques, sur différents sujets : sobriété en eau, sobriété en énergie, sobriété alimentaire...

5.4.1. Prospective : visualiser collectivement un territoire sobre

La **prospective** est une discipline intéressante pour mettre en récit la sobriété. La prospective consiste à imaginer un futur réaliste, et à prévoir la manière d'y arriver. La prospective peut être un futur désirable, et la sobriété la manière d'atteindre cette situation. Ainsi, **la sobriété devient le levier pour atteindre un futur qui donne envie**. Idéalement, cette prospective territoriale est unique car adaptée au territoire, et co-construite avec les élus, les acteurs du territoire, et les habitants, afin que le plus grand nombre puisse s'y retrouver.

Le travail de prospective mené par l'ADEME en 2022, **Transition(s) 2050**, constitue un **support intéressant pour établir une prospective territoriale**. Les 4 scénarios de l'ADEME déclinent notamment, dans plusieurs secteurs, l'évolution possible des pratiques de consommation, des modes de transport, de l'alimentation... Pour autant, il semble logique que de telles évolutions ne soient pas homogènes sur le territoire national : **comment le territoire peut-il alors s'appropriier l'un de ces scénarios ?** Vous pouvez par exemple **organiser des ateliers pour la population ou les élus** pour répondre à cette question.

5.4.2. Mettre en valeur les cobénéfices de la sobriété et des exemples concrets

La sobriété ne se limite pas à une limitation des impacts environnementaux. Selon les thématiques, la sobriété peut aussi apporter divers **bienfaits** à ceux qui font évoluer leurs pratiques. Il est alors important de **valoriser ces bénéfices** :

- **La santé** : mobilité à vélo ou à pied, évolution de l'alimentation...
- **L'alimentation** plus saine, plus savoureuse car de saison et maison
- **La qualité du lien social** : dans un *repair café*, lors d'activités...
- **L'apprentissage de savoirs-faires** : réparation, cuisine, bricolage, tricot, jardinage...
- **L'équilibre du budget** : contrôle sur ses dépenses, réduction de la surconsommation ou de l'achat compulsif, sentiment de liberté vis-à-vis des injonctions à consommer...

- **Le bien-être** : sentiment de ne plus être encombré, d'être maître de sa consommation, d'agir en faveur de l'environnement et des générations futures...

Pour que la mise en récit soit **palpable**, il est aussi utile de rattacher la sobriété à des **exemples concrets** : le low tech, le réemploi, les mobilités douces...

De manière générale, une mise en récit de la sobriété **évite le vocabulaire trop clivant ou peu mobilisateur** (décroissance, déconsommation) et met en avant des notions positives :

- Être raisonnable, avoir du bon sens, lutter contre le gaspillage
- Reprendre conscience de la valeur des choses plutôt que consommer sans se poser de questions
- Partager avec les autres, partager avec les générations futures

5.4.3. Utiliser des supports divers pour mettre en scène le récit

Il existe une **multitude de canaux et de supports** pour sensibiliser et mobiliser le public. Malaunay, par exemple, a partagé l'expérience de son Défi de transition écologique sous la forme d'une bande dessinée, distribuée gratuitement aux habitants. Soyez inventifs, soyez créatifs : vidéos, presse, expositions, théâtre, musique, nouvelles, photo, architecture, street art... Les possibilités sont multiples ! De plus, vous pouvez avoir recours à tout une gamme **d'émotions et idées pour illustrer la sobriété** : le rire, le bonheur, la solidarité...

Retour d'expérience : Malaunay (76)

Mobiliser les citoyens dans la transition et donner l'exemple

Entre 2018 et 2021, la ville de Malaunay a mis en place un dispositif de mobilisation des habitants intitulé La Transition Prend Ses Quartiers. Elle a permis l'émergence de plusieurs projets sur des thématiques diverses. Par exemple, la mobilisation a engendré la création d'un Système d'Échange Local (SEL), qui permet aux habitants de s'échanger simplement des biens et des services sans échange monétaire. Le récit de cette démarche a été mis en scène dans une bande dessinée.

Par la suite, la ville de Malaunay s'est également emparée de l'enjeu de sobriété pour réduire les consommations d'énergie en 2022. L'ensemble des services ont été sollicités pour co-construire un plan de sobriété. La co-construction et un portage politique fort ont permis l'appropriation et l'acceptation des mesures au sein des services.

5.4.4. Relier le récit aux réalisations concrètes de la collectivité et des acteurs du territoire

La mise en récit vise à **donner envie d'adhérer à une dynamique réelle, pas à embellir un manque d'actions ou de mobilisation**. Le récit doit être **cohérent et ancré dans la réalité** : il raconte **le futur que l'on souhaite**, et **ce que l'on met en place pour y arriver**. Un objectif sans moyens suffisants relève de l'utopie, et donne l'image d'un manque de cohérence, voire d'une tentative de greenwashing. La mise en récit **inspire les acteurs à se mobiliser**, valorise les actions exemplaires des acteurs du territoire, et montre que la collectivité prend concrètement sa part de l'effort de sobriété nécessaire.

Résumé du chapitre 5

La sobriété repose sur le développement de nouveaux imaginaires. Elle peut nécessiter un temps d'appropriation en interne ou susciter des craintes. Diverses actions permettent de mobiliser les agents et élus en faveur de la sobriété.

Ce guide présente plusieurs arguments pour convaincre de la pertinence, de la nécessité et des bénéfices du développement de la sobriété. Des exemples concrets peuvent être utilisés pour montrer qu'une démarche de sobriété est réalisable et désirable.

L'amplification de la sobriété sera d'autant plus facile qu'elle sera intégrée dans un récit qui permet de visualiser un horizon désirable pour le territoire. La mise en récit ne remplace pas la mise en place d'une politique de sobriété, ces deux éléments doivent être en cohérence.

6. Annexes

6.1. Correspondance avec la grille d'analyse des leviers de sobriété de négaWatt

L'association négaWatt distingue quatre leviers de sobriété³ :

- « la sobriété **structurelle**, qui consiste à créer, dans l'organisation de l'espace ou de nos activités, les conditions d'une modération de notre consommation (par exemple l'aménagement du territoire en vue de réduire les distances à parcourir pour accéder au travail, aux commerces etc) ;
- la sobriété **dimensionnelle**, qui concerne le bon dimensionnement des équipements par rapport à leurs conditions d'usage (par exemple l'utilisation de véhicules adaptés, en poids, volume et puissance, aux usages de déplacements de proximité et de déplacements interurbains) ;
- la sobriété **d'usage**, qui porte sur la bonne utilisation des équipements en vue d'en réduire la consommation (par exemple l'extinction des veilles, ou la limite de vitesse sur route, ou encore l'extension de la durée de vie des équipements) ;
- la sobriété **conviviale** ou **coopérative**, qui relève d'une logique de mutualisation des équipements et de leur utilisation (par exemple les formules d'autopartage, ou l'encouragement à la cohabitation dans les logements ou les espaces de travail). »

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la correspondance entre l'approche développée dans l'étude TERSOB et l'approche négaWatt.

Type d'approche		Choix du consommateur (propriétaire / usager)	négaWatt	Sobriété ?
Approche conventionnelle (je continue comme avant)		Comme d'habitude		Non
Améliorer la performance environnementale (je choisis la même chose, sans modifier mes pratiques, avec moins d'impact pour l'environnement)		Ex : choix d'un produit éco-conçu / réparable / consommant moins de ressources (énergie, eau...) / ...	Sobriété d'usage (extension de durée de vie des équipements)	Non
Améliorer l'efficacité d'usage (j'optimise l'utilisation)	Allongement de la durée de vie	Ex : réemploi, réparation		Sobriété conviviale ou coopérative
	Bon usage / prendre soin	Utilise de manière optimale le bien (ex : lire la notice d'un équipement)		
	Maximisation	Utilise une ressource laissée de côté (ex : mise en location d'une chambre inutilisée)		
	Mutualisation	Solution partagée (ex : partager un broyeur à végétaux)		
	Dimensionnement	Solution de taille plus petite (ex : choisir une voiture non surdimensionnée)		
...				
Substituer par une autre pratique permettant de consommer moins et mieux (je fais le choix d'un autre type de bien ou de service)		Solution alternative à moindre impact (ex : se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture)		Oui
S'abstenir		Finalement, je n'en ai pas le besoin		Oui
La « sobriété structurelle » correspond aux actions et aux politiques publiques de sobriété.				

Tableau : Correspondance entre les approches ADEME et Négawatt de la sobriété. Source : Tehop

³ Négawatt (2016), *Qu'est-ce que la sobriété ?* url : https://negawatt.org/telechargement/Presse/1601_Fil-dargent_Qu'est-ce-que-la-sobriete.pdf

6.2. Exemple de grille d'entretien d'état des lieux de la sobriété dans les politiques de la collectivité

Cette grille peut être mobilisée lors de l'état des lieux de la sobriété dans les politiques de la collectivité. En suivant sa trame et en posant les questions listées, cela vous permettra de compléter votre état des lieux, de sensibiliser et informer votre interlocuteur·rice et de mesurer d'éventuels besoins d'appui, pistes d'actions ou motivations à agir en faveur de la sobriété.

Vous pouvez utiliser cette grille telle quelle, ou l'adapter au contexte particulier de votre collectivité et de l'entretien.

Thématique :	Direction / Service :			
Interlocuteur·rice				
Fonction de l'interlocuteur·rice				
Coordonnées				
Mise en contexte, et présentation des concepts de sobriété et de politique territoriale de sobriété (10') Présentation rapide : <ul style="list-style-type: none"> • Démarche (état des lieux de la sobriété) • Déroulé de l'échange • Sobriété : définition, exemples (thématiques si possibles) 				
Questions <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont vos missions, et celles de votre direction ? • Quels sont les documents de planification auxquels vous avez participé, ou que vous avez porté ? Quels en sont les grands axes ? • Quels sont vos principaux sujets de travail actuellement ? • Qu'est-ce que la sobriété selon vous ? • D'après la définition que je vous ai présentée, identifiez-vous des actions en cours ou à venir qui sont des actions de sobriété ? • En matière de sobriété, percevez-vous des attentes de la part de votre public-cible ? De vos collègues ? Des élus ? » • Voici les enjeux que j'ai identifiés lors de mon travail sur les documents de la collectivité : [...] est-ce fidèle à votre perception ? Que souhaitez-vous ajouter ou préciser ? • Quelles sont vos attentes vis-à-vis de notre démarche ? Quels sont vos besoins ? De quels soutiens avez-vous besoin pour développer la sobriété dans votre champ d'action ? • Quelles sont les actions de sobriété que vous aimeriez développer ? • <i>Questions thématiques, liées aux enjeux identifiés lors du travail documentaire</i> 				

Tableau : Grille d'entretien interne d'état des lieux de la sobriété dans les politiques de la collectivité. Source : Tehop

6.3. Grille d'identification des acteurs contribuant à la sobriété sur le territoire

Cette grille vous sera utile si vous souhaitez réaliser un diagnostic territorial de la sobriété. Sur différentes thématiques (par exemple : mobilité, consommation, alimentation...), il vous permet de lister les acteurs notables. Cette liste d'acteurs peut être construite avec l'appui de vos collègues et de vos élus. Cette grille pourra vous être utile pour mobiliser des acteurs engagés en faveur de la sobriété, pour l'élaboration d'un programme d'actions, la mise en œuvre d'actions de sobriété, la sensibilisation de publics-cibles...

Thématique :			
Catégorie d'acteurs : ceux qui...	Acteurs identifiés	Acteurs identifiés	Acteurs identifiés
Contribuent à la mise en récit de la sobriété dans la thématique			
Sensibilisent ou accompagnent à l'adoption de pratiques sobres			
Proposent une offre de sobriété			
<i>Catégorie optionnelle :</i> Acteurs encourageant des pratiques d'ébriété			

Tableau : Grille d'identification des acteurs contribuant à la sobriété sur le territoire.

6.4. Matrice AFOM

La matrice AFOM est un outil de problématisation et d'analyse répandu, qui permet de passer d'un état des lieux factuel à une vision stratégique de la sobriété pour votre collectivité. Une AFOM est utile lorsqu'elle est réalisée en collectif et en débat, et qu'elle respecte quelques prérequis :

- Le « nous » est clairement défini : il sépare l'interne (ce que nous pouvons contrôler) et l'externe (ce que nous ne pouvons pas contrôler directement)
- La problématique est claire et acceptée par l'ensemble des personnes présentes

Problématique :

	+	-
interne	Atouts	Faiblesses
externe	Opportunités	Menaces

Tableau : Matrice AFOM

6.5. Proposition (non-exhaustive) d'indicateurs de sobriété

La liste qui suit propose des indicateurs pour objectiver et suivre le développement de la sobriété sur votre territoire. Elle n'est pas exhaustive. Vous pouvez utiliser ces indicateurs pour définir un objectif pour une action ou un ensemble d'actions de sobriété.

Indicateurs possibles	Thématique
% construction en renouvellement / extension	Aménagement
Consommation d'espace en extension (Ha/an)	Aménagement
Indicateur % de surface artificialisée (bitumée, construite, ...) / territoire de la collectivité	Aménagement
% de réalisation du potentiel de renouvellement	Aménagement
% d'occupation des zones d'activité	Aménagement
Maîtrise des surfaces de bureaux sur le territoire (m ² moyens des locaux de bureaux par salarié)	Aménagement
Nombre de nouveaux m ² construits	Bâtiment
Evolution du taux de vacance de bâtiments	Bâtiment
% de surface climatisée dans le patrimoine de la collectivité	Bâtiment
% de piscines individuelles dans les nouvelles constructions	Bâtiment
Taux de motorisation des ménages	Mobilité
% de la voirie dédiée aux véhicules et au stationnement	Mobilité
Véhicules * Km en voiture	Mobilité
Evolution du nombre de déplacements motorisés / hab.	Mobilité
% Plan de Déplacement établissement scolaire (PDES) ou pédibus/vélo-bus	Mobilité
% des écoles accès sans voiture et cheminement sécurisé	Mobilité
% des écoles avec accès prioritaires aux modes actifs	
% de salariés couverts par un Plan de Mobilité Employeur (PDME)	Mobilité
Place de stationnement / hab. ; part du stationnement payant ; évolution du nombre de places de stationnement ; part de la voirie dédiée au stationnement	Mobilité
% de la zone urbanisée occupée par la voiture pour les véhicules / le stationnement	Mobilité
% de la zone urbaine régulée ZTL, ZFE	Mobilité
% du territoire en zone apaisée	Mobilité
Nombre et % d'utilisateurs d'un service d'autopartage / de covoiturage	Mobilité
% de touristes venant en avion	Mobilité
Nombre d'arrivées touristiques par avion	
% de touristes régionaux	
Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique	Alimentation

% de repas végétariens	
Nombre et % de familles impliquées dans un défi-famille (Familles à Energie Positive, déclic, ...)	Consommation
Nombre de m ² de panneaux publicitaires / 10 000 hab.	Consommation
Nombre d'affichages numériques sur l'espace public / 10 000 hab.	Numérique
Autres indicateurs internes	
%age des points lumineux en extinction ; nombre de points lumineux / hab.	Éclairage public
Économie réalisée via l'extinction de l'éclairage	Éclairage public
Nombre de véhicules / agent	Parc véhicules
Nombre de km parcourus par les véhicules de la collectivité	Parc véhicules
Nombre de places de parking de la collectivité	Parc véhicules
Nombre et % de m ² de la collectivité cédés ou déconstruits	Parc bâti
Température de consigne des bâtiments	Parc bâti
Nombre d'écrans par salarié de la collectivité	Numérique
Nombre d'imprimantes par salarié de la collectivité	Numérique

Tableau : Proposition d'indicateurs de sobriété. Source : Étude TERSOB (ADEME) – négaWatt - ADEME Normandie – Projets et Territoires

6.6. Grille des modalités d'intervention pour une collectivité

Cette grille reprend les moyens disponibles pour une collectivité afin de rendre faciles, naturelles et intuitives les pratiques de sobriété. Pour chaque pratique ciblée, vous pouvez compléter la grille afin de répertorier toutes les possibilités d'actions pour favoriser le changement de pratiques.

Objectif « sobriété » de la collectivité		
1. Moyens destinés à faciliter les changements de pratiques des publics-cibles	Accompagnement de l'utilisateur/consommateur	
	Développement de l'offre territoriale de service et d'aménagement vers la sobriété (« les solutions de sobriété »)	MO : collectivité
		MO : entreprises et ets. du territoire
	Limitation de l'offre territoriale de service et d'aménagement encourageant l'ébriété	MO : collectivité
MO : entreprises et ets. du territoire		
2. Éco-exemplarité	Services apportés aux usagers	
	Marché publics	
	Sensibilisation interne	
	Gestion du parc	

Tableau : Grille des modalités d'intervention pour une collectivité. Source : Formation Sobriété du Réseau A3P de l'ADEME

6.7. Grille de questionnement sur vos besoins

Cette liste de questions vous permet de passer en revue un ou plusieurs projets au regard de la sobriété. Les questions visent à s'assurer que le besoin auquel répond le projet est bien identifié, et que la manière d'y répondre est pertinente, ou bien d'identifier des possibilités d'améliorations ou d'alternatives.

Étape 1 : Évaluation des pratiques actuelles	Quelles sont nos pratiques actuelles sur le sujet ?
	Avons-nous mis en place un système de comptabilisation ? D'où partons-nous sur ce sujet (quantités, volumes...) ?
Étape 2 : Détermination du besoin	Est-ce que notre besoin est bien identifié ?
	Est-ce que nous avons des possibilités de réinterroger notre besoin ? Quels sont nos besoins essentiels ?
Étape 3 : Adaptation de l'usage au besoin	Est-ce que notre réponse est adaptée (et non surdimensionnée par rapport à notre besoin) ?
Étape 4 : Changement de pratiques	Est-ce que notre réponse nécessite un achat ou pouvons-nous faire appel à un service ?
	Quelles actions d'optimisation pouvons-nous mettre en place ?
	Avons-nous étudié les possibilités de mutualisation ?
	Pouvons-nous expérimenter une nouvelle pratique ?
	Est-il possible limiter le gaspillage lié à nos pratiques ?
Étape 5 : Formation des usagers	Avons-nous mis en œuvre le cadre nécessaire pour que les futurs usagers puissent avoir un comportement sobre ?
	Avons-nous formé les usagers (internes et externes) aux nouvelles pratiques ?
	Avons-nous prévu des rappels réguliers de formation ?
Étape 6 : Suivi	Avons-nous mis en place un suivi de nos pratiques permettant d'identifier les dérives / nouvelles pistes ?

Tableau : Grille de questionnement sur vos pratiques. Source : ADEME Normandie - Projets et Territoires

6.8. Les freins à la sobriété et les contre-arguments

Cette annexe répertorie de nombreux arguments fréquemment utilisés pour s'opposer à la sobriété. Dans la colonne de droite, vous trouverez des contre-arguments mobilisables pour défendre la sobriété.

I Nos représentations du progrès :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Notre imaginaire de « la vie bonne » est marqué par les incitations à la consommation. 2. Le sens du mot « progrès » est lié à la consommation, et la sobriété peut être perçue comme un retour arrière. 3. Marqués par des siècles de disette et de difficulté d'accès aux ressources, la détention de biens matériels nous apparaît comme une source de sécurité. 	<ol style="list-style-type: none"> a. Il existe une confusion entre bonheur et accumulation matérielle. b. La richesse des interactions sociales et/ ou l'autonomie, le détachement des aspects matériels sont d'autres sources d'épanouissement et de bien-être. c. Les foyers participants à l'opération Désencombrement font état de leur fierté, de leur soulagement, et trouvent la démarche agréable et de plus en plus facile.
II. les tensions sociales	
<ol style="list-style-type: none"> 4. La sobriété « subie » est parfois opposée à la sobriété « choisie » : la sobriété serait inintelligible pour les plus précaires. 5. L'accès à la consommation et la détention de biens matériels sont des outils de distinction sociale. 6. « le bonheur, ce n'est pas d'avoir plus, mais d'avoir plus que son voisin » 	<ol style="list-style-type: none"> d. La sobriété répond à enjeu éthique d'équité au sein de nos sociétés et au niveau mondial, comme vis-à-vis des générations futures e. Du point de vue même des plus précaires, le discours de sobriété est tout à fait acceptable à condition qu'il y ait instauration d'un réel débat sur la notion de manque, qu'il y ait un accompagnement pour reconstruire les projets de vie (sans la référence constante à l'abondance) et qu'un discours sur la justice (équité dans l'accès) soit développé. f. De nouvelles pratiques peuvent trouver une forte valeur sociale : <ul style="list-style-type: none"> - Ex : le luxe « dépouillé et sobre » - Ex : la mode actuelle des friperies chez les adolescent(e)s - Ex : le « no-fly »
III. Le développement économique	
<ol style="list-style-type: none"> 7. Le développement des entreprises repose sur la croissance de leur chiffre d'affaires, et donc la plupart du temps, sur le volume de produits et services mis sur le marché. 	<ol style="list-style-type: none"> g. Les entreprises s'adaptent à la demande des consommateurs. h. L'économie de la fonctionnalité et de la coopération offre une nouvelle voie pour permettre aux entreprises de mieux répondre aux vrais besoins de leurs clients. i. Les entreprises ont intérêt à anticiper une demande de sobriété. j. Certaines entreprises ne sont pas dans une stratégie de croissance, mais dans la recherche d'une pérennité (ex : artisan boulanger).
IV. Le doute quant à l'impact environnemental réel Les arguments en réponse	
<ol style="list-style-type: none"> 8. « Cette solution alternative est-elle réellement plus sobre ? » 9. La tertiarisation de l'économie ne s'est pas traduit par une baisse de la consommation des ressources ni une diminution des gaz à effet de serre (GES). 10. L'effet rebond : le réinvestissement des gains permis par les pratiques de sobriété peut avoir un impact sur l'environnement 	<ol style="list-style-type: none"> k. La tertiarisation s'est accompagnée d'une augmentation des impacts environnementaux, car la consommation d'espace, d'énergie, de ressources matérielles, s'est accrue. Pour atteindre les objectifs européens et nationaux en matière d'environnement, la sobriété est nécessaire. l. Il convient d'accompagner les consommateurs vers une démarche globale et non vers des pratiques ponctuelles.
V. Contraintes individuelles	

<p>11. Je ne sais pas (méconnaissance des solutions sobres)</p> <p>12. Je ne peux pas (contrainte technique, manque d'infrastructures...)</p> <p>13. Je ne veux pas l'effort est trop important (trop cher, moins bien, moins confortable, manque de temps...)</p>	<p>m. Présenter des retours d'expérience, des listes d'actions possibles, des exemples</p> <p>n. Identifier le besoin, et le distinguer de la stratégie – aider à trouver une autre stratégie</p> <p>o. Présenter des cobénéfices aux pratiques de sobriété</p>
VI. La légitimité de la collectivité à intervenir	
<p>14. Même conscients, les citoyens n'agissent pas</p> <p>15. Tout ne peut pas reposer sur les citoyens</p> <p>16. Les individus refusent les contraintes</p> <p>17. C'est à l'Etat d'agir</p>	<p>p. La collectivité peut faciliter les pratiques de sobriété, au lieu de tout laisser reposer sur les individus, et d'encourager les pratiques d'ébriété.</p> <p>q. L'adhésion des citoyens / des usagers est possible quand ils sont associés à la construction des politiques publiques et à la recherche de solutions (ex : Loos en Gohelle).</p> <p>r. Libérer l'individu de l'aliénation à la consommation</p>
VII. Le tropisme pour l'investissement (matériel) :	
<p>18. Maîtrise du matériel, incertitude des comportements par la collectivité</p> <p>19. Recherche de visibilité de l'intervention publique</p> <p>20. Fonctionnement budgétaire des collectivités qui poussent à l'investissement</p>	<p>s. Les collectivités concentrent leur intervention sur l'investissement dans des infrastructures et équipements, plutôt que d'interroger leur pertinence, leur besoin.</p> <p>t. L'entretien des investissements matériels coûte cher.</p> <p>u. Les évènements et les dynamiques collectives donnent de la visibilité politique.</p> <p>v. il faut se demander quels investissements sont nécessaires, ceux qui sont superflus et qui ne vont pas dans le sens de la transition énergétique</p>
VIII. Le fonctionnement technico-économique de certains services publics	<p>w. Les modèles économiques des réseaux peuvent évoluer, de même que la nature des indicateurs suivis (consommation plutôt que prix à l'unité)</p>
AUTRES FREINS	
IX. L'incapacité à évaluer l'effet rebond des interventions	
X. Les freins généraux	
<p>21. un portage politique absent</p> <p>22. un manque de moyens techniques et humains</p> <p>23. des habitudes de travail en silo</p> <p>24. une absence d'indicateurs clairement définis pour suivre la mise en œuvre des actions (numérique, habitat),</p> <p>25. un manque de recul et de connaissance des actions à l'œuvre dans les autres territoires</p>	

Tableau : les freins à la sobriété et les contre-arguments. Source : Formation Sobriété du Réseau A3P de l'ADEME

6.9. Trois diapositives pour présenter rapidement la sobriété

Ces trois diapositives servent de support pour présenter la sobriété à un collègue, un élu, un acteur... La première diapositive présente la définition de la sobriété (le cheminement individuel), ainsi que la théorie du Donut. La seconde est un exemple simple de distinction entre sobriété et efficacité. La troisième diapositive présente schématiquement le rôle de la collectivité et la manière dont elle peut agir.

La sobriété : un cheminement

Questionner nos besoins

Faire évoluer nos modes de vie (et donc nos pratiques) à l'échelle individuelle & collective

Les satisfaisent en limitant l'impact environnemental

Impossible
de rester dans les limites planétaires sans sobriété

(l'efficacité et des nouvelles technologies ne suffiront pas à atteindre les objectifs climat, ressources, biodiversité si le niveau de consommation se maintient ou augmente)

seuils naturels critiques
PLAFOND ENVIRONNEMENTAL
l'espace sûr et juste pour l'humanité
PLANCHER SOCIAL
privations humaines critiques

Source : ADEME et KateRaworth (la Théorie du Donut)

Exemple : sobriété et éclairage public

Réduire ou éteindre l'éclairage nocturne

SCHEMA DIRECTEUR Eclairage Public

Sobriété

Economie: - 90 000 €/an

+

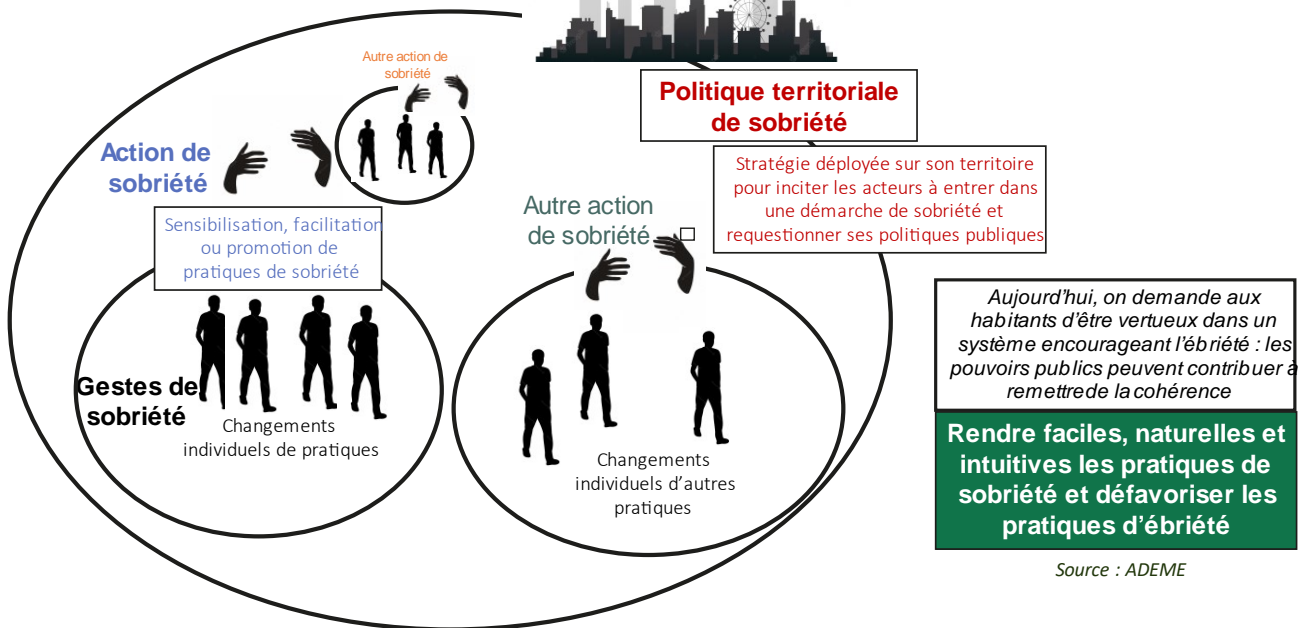
Efficacité

=

50 % d'économie d'énergie au total

Economie globale - 175 000 €/an

Faire évoluer nos pratiques et nos modes de vie à l'échelle individuelle et collective



Diapositives : Présenter rapidement la sobriété. Source : Formation Sobriété du Réseau A3P de l'ADEME

6.10. Fiches-ressources : Retours d'expériences

Ces fiches-ressources ont été élaborées à partir d'une étude documentaire et d'échanges avec des agents et/ou élus des collectivités présentées. Elles présentent des retours d'expérience de collectivités françaises ayant mis en œuvre une politique de sobriété, dans une diversité de domaines : énergie, commande publique, patrimoine, approche globale...

6.10.1. FICHE n°1 : Lorient Agglomération

Région	Bretagne
Type de collectivité	EPCI – Communauté d'Agglomération 25 communes
Nombre d'habitants	205 008 hab. (2019)
Etat d'avancement	En cours (depuis 2022)
Politique territoriale de sobriété	Réalisation d'un état des lieux de la sobriété dans les politiques territoriales de Lorient Agglomération Analyse et enrichissement du projet de territoire au prisme de la sobriété Inclusion progressive de la notion de sobriété dans plusieurs politiques thématiques : numérique, achats, habitat...

Contact

Interlocutrice	Isabelle Malot – Chargée de mission Climat Risques Résilience
Coordonnées	imalot@agglo-orient.fr - 02 90 74 74 02

Ressources

<https://www.lorient-agglo.bzh/actus/magazine-les-nouvelles/tous-les-articles/magazine-les-nouvelles/news/sobriete-energetique-aller-vers-moins-de-consommation-denergie/>

<https://www.lorient-agglo.bzh/actus/toutes-les-actualites/actualite/news/oui-orient-agglo-est-engage-en-faveur-de-la-sobriete-fonciere/>

https://www.youtube.com/watch?v=vnU4mUINEbA&list=PLPNH8QMm8R1ySYalQ5Dza_pluEk5EPtK4&index=3

Contexte

En 2021, plusieurs personnes du territoire de Lorient Agglomération ont contribué à l'étude ADEME sur les politiques territoriales de sobriété. En parallèle, Lorient Agglomération s'est impliquée dans plusieurs démarches innovantes, dont la démarche « Villes pairs et territoires pilotes de la transition » conçue par la Fabrique des Transitions et l'Institut Européen de l'EFC (Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération).

De plus, Lorient Agglomération est un territoire pionnier en France concernant la sobriété foncière, en l'inscrivant comme un élément structurant de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en 2018.

Description

Fin 2021, la chargée de mission Plan Climat a rédigé une note à l'attention du Président, présentant les enjeux de sobriété, d'économie de la fonctionnalité et de la coopération et des low-tech. Suite à un retour favorable, plusieurs objectifs ont été fixés :

- Clarifier la notion de sobriété auprès des différents services
- Établir un état des lieux de la sobriété dans les politiques publiques de Lorient Agglomération
- Identifier des axes de progression
- Repérer des possibilités de développer la sobriété dans la déclinaison opérationnelle du projet de Territoire (qui était en cours à ce moment)

Ce projet a été mené sur le périmètre interne, porté par le Vice-Président à la Transition Ecologique et président de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALOEN).

Ce travail, réalisé en partenariat avec un bureau d'études, a commencé par la réalisation d'un état des lieux. Celui-ci a démarré par le passage en revue des documents structurants de la collectivité : plan climat, SCoT... Cette étude documentaire a été complétée par plusieurs entretiens thématiques avec différents services, afin d'identifier les besoins d'accompagnement et les pistes pour aller plus loin en matière de sobriété.

Cet état des lieux a fait apparaître un avancement différent en matière de sobriété selon les thématiques :

- Déchets : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), récemment adopté, contient des éléments de sobriété assez forts, par la sensibilisation à une consommation raisonnée
- En matière d'agriculture et d'alimentation, le terme « sobriété » a été difficile à appliquer et peu mobilisateur
- Mobilité : le développement des modes actifs est un axe important de la politique mobilités de Lorient Agglomération, ce qui correspond à une approche de sobriété, sans que ce terme ne soit utilisé
- Foncier : le terme « sobriété » est largement présent, Lorient Agglomération étant un territoire pilote sur le sujet

La sobriété a été mobilisée dans plusieurs services durant et après l'état des lieux :

- La Direction des Services Informatiques (DSI) a demandé un appui pour élaborer sa stratégie de numérique responsable
- La sobriété a été retenue comme fil rouge pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- L'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) est en cours, avec pour objectif de travailler sur la satisfaction du « juste besoin »
- La crise énergétique a accéléré l'adoption du terme par les élus, en incluant de manière explicite la sobriété dans le plan de résilience énergétique élaboré fin 2022

Du côté du projet de territoire, le travail sur la sobriété a démarré après l'adoption de la stratégie, laissant alors une marge de manœuvre sur la déclinaison opérationnelle, sans possibilité d'ajouter de nouvelles actions. Les 150 fiches-actions ont été passées en revue, et classifiées en plusieurs catégories : actions de sobriété, actions ayant un potentiel de sobriété, actions nécessitant une vigilance, actions anti-sobriété, ou autres (efficacité). De plus, 17 fiches-actions ont bénéficié d'enrichissements pour inclure davantage la sobriété : formation des agents aux écogestes, réflexion sur la rationalisation des surfaces...

La classification des fiches-actions quant à leur prise en compte de la sobriété est apparue lors des débats politiques.

En interne, la sobriété se diffuse de manière conceptuelle et pratique : affiches écogestes, ateliers thématiques et visites de sites autour de la sobriété. Les plans de résilience énergétique (2022) et eau (2023) contribuent à familiariser les agents à la notion de sobriété et ses applications.

Plusieurs démarches sont encore à l'état d'idée, et pourraient voir le jour :

- Formaliser un suivi et une évaluation de la sobriété, dans le plan climat et en général
- Intégrer un critère de sobriété dans l'ensemble des plans et programmes de la collectivité, aux côtés d'indicateurs de santé et d'équité territoriale (mis en place dans le nouveau PLH 2024-2029)
- Création d'un club d'entreprises de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération
- Organisation d'un défi famille « Sobriété heureuse »

Enseignements

L'équipe retient l'importance de travailler d'abord en interne, afin de montrer par l'exemple plutôt que de rester dans le discours. En quelques mois, ce travail a permis d'enrichir le projet de territoire et plusieurs autres démarches.

La question du vocabulaire est revenue de façon récurrente au cours du travail mené sur la sobriété, faisant émerger l'idée de « sobriété acceptable ». Par la suite, le contexte national a progressivement écarté les craintes et réticences vis-à-vis du terme « sobriété ».

Plus encore que l'efficacité, la sobriété pose des questions concernant les principes de facturation de certains services publics, et notamment la distribution d'eau et de chaleur, qui se financent grâce aux volumes distribués (idée que « l'eau paie l'eau »).

6.10.2. FICHE n°2 : Communauté d'Agglomération du Sicoval

Région	Occitanie
Type de collectivité	EPCI – Communauté d'Agglomération 36 communes
Nombre d'habitants	80 357 hab. (2019)
Etat d'avancement	En cours
Politique territoriale de sobriété	<p>La Communauté d'Agglomération du Sicoval a élaboré une politique d'achat durable qui consiste à systématiquement interroger le besoin et le définir le plus précisément possible, afin de dimensionner la réponse au besoin de la manière la plus pertinente possible.</p> <p>Par la suite, le Sicoval a pleinement mobilisé la sobriété afin de réduire les consommations énergétiques à partir de 2022.</p> <p>L'approche de sobriété est également présente dans plusieurs politiques publiques de la collectivité, qui vise à interroger le besoin et limiter les consommations évitables.</p>

Contact

Interlocuteur	Rémi Dutard – Directeur Transition Écologique et Mobilités
Coordonnées	remi.durtard@sicoval.fr

Ressources

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/couper-le-chauffage-baisser-de-la-temperature-de-la-piscine-les-pistes-du-sicoval-pour-economiser-l-1663829148>

<https://www.sicoval.fr/mon-agglo/infos-pratiques/les-marches-publics/>

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Sicoval, en Haute-Garonne, a progressivement intégré une approche de sobriété à son fonctionnement. Cette évolution s'incarne notamment dans la formalisation de la procédure d'achat, qui intègre désormais une étape obligatoire de définition du besoin.

Description

Au départ, c'est le prisme financier qui a été moteur du changement. En effet, l'analyse des achats a fait apparaître qu'une partie importante des achats étaient effectués de manière automatique, sans remise en question. Les élus ont reconnu le potentiel d'économies financières et ont encouragé un changement de cap. Ainsi, le Sicoval a intégré une démarche d'achat durable lors de l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en 2019.

Concrètement, cela consiste à l'interrogation et la définition systématique du besoin avant l'achat. Les moyens humains du service dédié aux achats se sont fortement renforcés, afin de pouvoir accompagner les services opérationnels dans la définition des besoins. Au-delà des questions financières, les enjeux sociaux et environnementaux (pollution, carbone, ressources) ont été progressivement intégrés au questionnement. Afin de représenter simplement et visuellement la procédure, celle-ci a été représentée sous la forme d'un plateau de jeu de société : la définition du besoin occupe l'une des premières cases.

Aujourd'hui, les économies financières réalisées sont notables, et les services opérationnels ont intégré ce mode de fonctionnement, et la plupart travaillent à définir précisément les besoins avant de lancer la procédure d'achat.

D'autre part, la collectivité a mis en place un comité de pilotage dédié à la sobriété énergétique en 2022, dans le contexte de crise énergétique. Celui-ci s'est rassemblé à plusieurs reprises afin de décider la mise

en œuvre d'actions de sobriété pour réduire les consommations. L'efficacité de ces mesures est évaluée grâce au suivi des équipements par l'Agence Locale de l'Énergie.

Certaines actions retenues ne l'ont pas été pour les économies générées (qui sont négligeables), mais pour leur impact symbolique. C'est le cas, par exemple, de l'extinction automatique des ordinateurs et des photocopieurs à une certaine heure. Toutefois, ces mesures appliquées à tous les agents ont permis de symboliser l'effort collectif et l'amorçage de changements de comportements.

En outre, la sobriété est aujourd'hui intégrée dans plusieurs politiques publiques du Sicoval, qu'elle soit nommée ou non. On peut citer par exemple :

- La sobriété foncière, travaillée dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- La sobriété en déplacements et en espaces : une évaluation du télétravail et de ses conséquences est en cours, pour estimer les rationalisations de surfaces possibles grâce à la réduction du nombre d'agents en présentiel ;
- Le plan climat s'appuie sur le triptyque négaWatt (Sobriété / Efficacité / Énergies Renouvelables), incluant donc la sobriété ;
- Le Schéma Directeur de Voirie vise à convertir de la voirie existence en voies cyclables, pour développer les mobilités cyclables sans créer davantage de voirie.

En outre, le Sicoval est engagé dans la mise en place d'une politique d'économie circulaire (ECi), qui prendra la sobriété comme l'un de ses piliers. Un plan d'actions ECi est en cours d'élaboration, et il a vocation à s'appuyer sur les actions de sobriété déjà en place, et à les amplifier.

Enseignements

Plusieurs aspects de méthode ont été relevés comme ayant facilité la mise en œuvre d'actions de sobriété, notamment en matière de sobriété énergétique.

Tout d'abord, le Sicoval a laissé une place importante à l'expérimentation, en se gardant la possibilité de revenir en arrière à tout moment. Par exemple, une température de consigne à 19°C peut aboutir à une température de 16°C à 22°C dans différents bureaux d'un même bâtiment. Dans un tel cas, il apparaît nécessaire de mettre en place des mesures correctives pour éviter l'inconfort.

L'expérimentation est conçue comme allant de paire avec la répliquabilité. En effet, une mesure ayant fait ses preuves lors de la phase d'expérimentation a vocation à être massifiée. En outre, le Sicoval partage ses résultats et retours d'expériences avec d'autres collectivités, notamment voisines, et s'informe sur les initiatives d'autres acteurs.

L'autre levier identifié est l'opportunisme. Celui-ci consiste à prioriser les actions les plus simples à mettre en œuvre à l'instant T, plutôt que les plus efficaces. De plus, les fenêtres d'opportunités peuvent bouger rapidement, invitant à mettre rapidement en œuvre des actions pour profiter d'un contexte propice (crise, opportunité financière, débat à l'échelle nationale ou locale, retour d'expérience concluant...).

Enfin, la communication positive et conviviale apparaît comme indispensable. L'humour a été mobilisé pour communiquer autour de la sobriété, et les efforts individuels ont été mis en avant. La sobriété a été présentée comme un moyen de bon sens pour éviter les gaspillages et faire des économies financières.

6.10.3. FICHE n°3 : Malaunay

Région	Normandie
Type de collectivité	Commune
Nombre d'habitants	6 160 hab. (2020)
Etat d'avancement	Plan élaboré en 2022
Politique territoriale de sobriété	La commune de Malaunay a élaboré en 2022 un plan de sobriété énergétique local pour répondre à la crise énergétique.

Contact

Interlocutrice	Nolwenn Leostic – Adjointe de la Directrice de l'environnement et des moyens techniques Responsable service transition énergétique et écologique
Coordonnées	nolwenn.leostic@malaunay.fr - 02 32 82 55 66 / 06 62 53 64 13

Ressources

<https://jeparticipe.malaunay.fr/fr-FR/projects/plan-de-sobriete-energetique>

Plan de sobriété local : prêts pour l'hiver (téléchargement)

https://www.francetvinfo.fr/culture/en-regions/energie-malaunay-la-commune-normande-a-l-avant-garde-de-la-sobriete_5258641.html

Contexte

Malaunay est engagée dans une démarche de transition écologique, pour renforcer le bien vivre ensemble en prenant en compte les enjeux énergétiques, climatiques, alimentaires, culturels. Elle est notamment connue pour l'implication des habitants dans sa démarche de transition écologique par le dispositif La Transition Prend Ses Quartiers, présenté dans [l'État des lieux des actions de sobriété dans les territoires français](#) publié par l'ADEME en 2021.

Comme de nombreuses collectivités, Malaunay a réagi à la crise énergétique de 2022 en élaborant un plan de sobriété énergétique, prenant en compte à la fois l'urgence et le long terme.

Description

Face à la perspective d'une facture d'énergie estimée à 800 000€ en 2022-2023 (contre 253 000€ en 2021), les élus de Malaunay ont décidé d'agir, dans la continuité d'actions mises en œuvre précédemment, comme la création de chaufferies bois pour produire de la chaleur et de l'électricité et la rénovation du patrimoine municipal.

Chaque service a été sollicité pour faire remonter des idées d'actions à mettre en place. Toutes les actions de sobriété proposées par les services ont été présentées aux élus, qui ont pu débattre de leur faisabilité. Enfin, le plan d'action a été finalisé par le comité de direction, et voté par le conseil municipal. Par la suite, un bilan a été fait à partir de février pour suivre les actions réalisées ou non.

Les principales actions mises en œuvre sont la réduction du chauffage, la réduction de l'allumage de certaines installations demandant beaucoup d'énergie, la réduction de l'usage de la ventilation dans certains équipements.

Certaines actions, en revanche, n'ont pas été mises en œuvre, par manque de temps ou de capacité. Par exemple, il avait été décidé qu'une partie des machines à laver pour le linge de restauration scolaire et de crèche tournent à 30°C ou 40°C plutôt qu'à 60°C. Cela demande une étape supplémentaire de tri entre le linge peu et très souillé, qui n'a pas été acceptée par les agents. Dans l'ensemble, la majorité des actions, qui étaient proposées par les services, ont été mises en œuvre.

Un groupe de travail étudie la mise en place d'un budget vert, afin d'évaluer les dépenses d'investissement et de fonctionnement au regard des critères de sobriété, de résilience, d'impact social. La sobriété doit

également éclairer les dépenses auxquelles la ville renonce, en interrogeant son besoin. En parallèle, un groupe de travail élabore un guide des achats durables, visant à mieux définir les besoins et réfléchir aux manières d'y répondre, en premier lieu desquelles la location, la mutualisation, ou la réorganisation.

L'extinction nocturne de l'éclairage public, action importante de sobriété, est en place depuis 2015. Lors de l'élaboration du plan d'actions de sobriété énergétique de la commune, les citoyens ont été invités à participer à travers la plateforme en ligne. Si l'extinction nocturne avait fait fortement débat en 2015 : en 2022, plusieurs contributions suggéraient une extinction plus avancée et étendue. Cela montre également une appropriation de la sobriété par une partie des habitants.

Sur impulsion du Maire, les services sont amenés à justifier des besoins avant d'effectuer des achats structurants. Ainsi, les services ont pris l'habitude de construire des demandes appuyées sur des analyse des besoins, que ce soit en véhicules, en matériel informatique, en m²...

Enseignements

Afin de permettre une mise en œuvre maximale des actions, la co-construction s'est révélée très utile. À l'inverse, une action qui demande une charge de travail supplémentaire importante risque de ne pas être appliquée.

Le travail sur la sobriété opéré depuis plusieurs années a également été un facteur facilitant, la plupart des agents étant au courant et en phase avec le projet politique de territoire écologique exemplaire. La mobilisation des habitants et la mise en récit de la transition concourent à rendre la sobriété désirable, pour les habitants, les élus et les agents.

6.10.4. FICHE n°4 : Communauté de Communes du Thouarsais

Région	Nouvelle-Aquitaine
Type de collectivité	EPCI – Communauté de Communes 24 communes
Nombre d'habitants	35 564 hab. (2019)
Etat d'avancement	Elus mobilisés, volonté de prendre davantage en compte la sobriété à l'avenir
Politique territoriale de sobriété	État des lieux de la sobriété dans les politiques publiques Sensibilisation d'élus à la sobriété

Contact

Interlocutrice	Manon Planet-Achat – Responsable du service Energie-Climat
Coordonnées	manon.planet-achat@thouars-communaute.fr - 05 49 66 68 68 / 06 31 74 53 04

Ressources

https://www.youtube.com/watch?v=kaPqIExyhrU&list=PLPNH8QMm8R1ySYalQ5Dza_pluEk5EPtK4&index=2

<https://www.thouars-communaute.fr/environnement-territoire-energie-positive>

Contexte

Territoire engagé dans la transition énergétique et écologique, la CC du Thouarsais a suivi les travaux de l'ADEME sur la sobriété. Lors de la sortie de l'étude TERSOB, un premier état des lieux de la sobriété a été effectué, en comparaison avec les retours d'expérience.

Description

La Communauté de Communes du Thouarsais a souhaité réaliser, en partenariat avec un bureau d'études, un état des lieux plus complet et méthodique de la sobriété dans ses politiques. Les objectifs étaient de disposer d'un état des lieux, de permettre l'appropriation par les élus et les services, et d'utiliser une approche visuelle et pédagogique.

L'état des lieux a été réalisé sur la base des plans et programmes de la collectivité, sur 8 politiques : économie, aménagement, patrimoine public, mobilité, déchets, agriculture, tourisme, assainissement. Le constat principal est la présence d'éléments de sobriété dans la plupart des politiques publiques, notamment en matière de mobilité et d'aménagement.

L'état des lieux a permis la conception d'un outil intitulé « baromètre de la sobriété ». Celui-ci avait pour vocation de restituer l'état des lieux de façon participative, de faire découvrir le concept de sobriété, et de proposer des idées de nouvelles actions de sobriété aux élus.

Ce « baromètre » est un tableau qui présente des actions de sobriété dans différentes politiques publiques, sur 4 niveaux (de « anti-sobre » à « très sobre »). Parmi ces actions, on retrouve à la fois les actions observées lors de l'état des lieux et d'autres actions de sobriété.

Cet outil a été mobilisé lors d'un comité de pilotage rassemblant plusieurs élus et directeurs. Après un temps de discussion autour de la sobriété et des besoins essentiels, les participants ont été chargés de retrouver, parmi les actions présentées dans le baromètre, les actions mises en œuvre par la CCT. Cela a permis d'affiner la compréhension de ce qu'est la sobriété, mais également de compléter l'état des lieux d'actions qui n'avaient pas été identifiées précédemment. Ensuite, les participants ont été invités à débattre des autres actions présentées, et d'identifier des orientations à donner en matière de sobriété.

Ce temps d'échange n'a pas permis, sur le moment, de faire émerger des priorités nettes. En revanche, la notion s'est diffusée en interne, auprès d'autres élus et services. Cela a donné lieu à la décision d'organiser davantage de réunions en visioconférence plutôt qu'en présentiel. Les élus ont exprimé une volonté de

mobiliser le territoire en faveur de la sobriété, pour répondre aux enjeux environnementaux mais aussi de coût de l'énergie.

Le calendrier d'élaboration des plans et programmes de la CC du Thouarsais n'a pas permis d'inclusion notable d'actions de sobriété jusqu'ici. Toutefois, les agents ont la volonté de travailler en mobilisant à la fois sobriété et efficacité, et de façon transversale, aux futurs plans et programmes, notamment le projet de territoire et le PCAET dont la révision aura lieu bientôt.

Enseignements

Le « baromètre » est un outil qui a permis aux élus de découvrir et manipuler le concept de sobriété, et de s'approprier l'état des lieux. Toutefois, ses niveaux sont arbitraires : c'est donc un outil clairement subjectif. Celui-ci n'a pas vocation à fournir une situation objectivée, mais plutôt à permettre l'auto-positionnement et le débat. Il est également apparu clairement que la sobriété ne s'applique pas aussi bien à toutes les politiques thématiques, notamment concernant l'assainissement.

Cette démarche, réalisée au 1^{er} semestre 2022, a posé une base de réflexion qui a permis de faciliter l'élaboration du plan de sobriété énergétique fin 2022.

6.10.5. FICHE n°5 : Communauté de Communes Cœur de Savoie

Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Type de collectivité	EPCI - Communauté de Communes 41 communes
Nombre d'habitants	37 336 hab. (2019)
Etat d'avancement	Plan de sobriété élaboré en 2022 puis mis en œuvre, dont les mesures devraient rester en place
Politique territoriale de sobriété	Plan de sobriété patrimonial: suivi et réduction des consommations énergétique, notamment via la réduction des consignes de chauffage

Contact

Interlocuteur	Sébastien Eyraud – Responsable du service transition énergétique
Coordonnées	sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr - 07 76 79 11 54

Ressources

<https://www.coeurdesavoie.fr/4015-transition-energetique.htm>

<https://www.coeurdesavoie.fr/15046-plan-de-sobriete-energetique-coeur-de-savoie.htm>

Contexte

La communauté de communes Cœur de Savoie est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique, via plusieurs démarches dont TEPOS (2015), TEPCV (2016), Territoire Engagé (2020) et la réalisation d'un Plan Climat en 2020. La CC Cœur de Savoie mobilise de longue date le triptyque négaWatt Sobriété / Efficacité / Énergies renouvelables. Ainsi, la sobriété est perçue positivement par les élus et les agents.

En 2022, deux éléments déclencheurs ont favorisé le démarrage d'une démarche de sobriété patrimoniale :

- Dans un contexte de crise énergétique, Emmanuel Macron annonce un plan de sobriété énergétique lors de son interview du 14 juillet ;
- Le bilan énergétique patrimonial de la CC Cœur de Savoie, présenté chaque année, fait apparaître des anomalies importantes : halle de gymnase chauffée à 23°C, bâtiments davantage chauffés vides qu'en période d'occupation...

Lors de la présentation du bilan énergétique en septembre 2022, les élus ont convenu de l'importance de travailler sur la sobriété pour réduire la consommation énergétique, en demandant des propositions concrètes.

Description

La CC Cœur de Savoie, au départ, dispose déjà d'une bonne connaissance de ses bâtiments, via le bilan énergétique annuel, 9 audits énergétiques sur les bâtiments les plus consommateurs et l'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique. Deux rénovations globales ont été réalisées en 2022. Toutefois, le bilan énergétique a montré que des marges de manœuvre importantes subsistaient dans de nombreux cas.

Sur la base du plan de sobriété énergétique du gouvernement et de la connaissance des bâtiments, la CC Cœur de Savoie a élaboré et validé un plan de sobriété énergétique constitué d'actions simples, visant à réduire de 15% la consommation énergétique sur la période de chauffe, par rapport à l'année précédente. Une note de service a été diffusée à l'ensemble des agents, afin de préciser ce qui était attendu de chacun et qui étaient les référents, et un affichage a été réalisé sur chacun des sites concernés.

La mobilisation de l'exploitant a été un point central afin de réduire les consommations.

La plupart des agents ont accueilli positivement les mesures du plan de sobriété : limitation de vitesse à 110 km/h sur l'autoroute, réduction de l'utilisation de l'eau chaude sanitaire, consignes de température (19°C dans les bureaux, 16°C dans les bâtiments sportifs, 22°C dans les bâtiments enfance et petit-enfance)... Les directeurs de pôle ont été mobilisés comme coordonnateurs des demandes et réclamations. Les capteurs de température connectés permettent également de vérifier que les températures réelles sont bien conformes aux consignes. En cas de besoin, l'équipe du service Transition énergétique ou l'exploitant se rendent sur place, pour échanger avec les personnes concernées et identifier l'éventuel problème. En cas de nécessité, les consignes ont pu être adaptées pour assurer le confort nécessaire aux usagers et aux agents : par exemple, un même température peut s'avérer satisfaisante dans un bâtiment isolé, et trop peu confortable dans un bâtiment sujet aux ouvertures et courants d'air. Le portage politique du plan de sobriété a été un facteur de réussite, les élus soutenant clairement la consigne à 19°C dans les bureaux.

Sur le plan technique, les capteurs de température sont des outils indispensables à cette démarche. L'exploitant a donné accès à sa plateforme de suivi aux agents de la collectivité, ce qui permet de consulter l'historique de température et d'hygrométrie des différents bâtiments. L'exploitant a été sollicité pour ajouter des capteurs dans les bâtiments non équipés jusqu'alors, afin de faciliter le suivi. Ce suivi des températures s'avère indispensable pour objectiver les économies réalisées et l'impact des actions mises en œuvre.

Au final, la consommation énergétique des 15 bâtiments les plus consommateurs a été **réduite de 35%** en 2022/2023 par rapport à 2021/2022 (variation du climat prise en compte). Cela correspond à une non-dépense estimée à environ 40 000 €. La sobriété, incarnée par les changements de consignes de température et leur suivi, a contribué grandement à cette économie. Cependant, une partie des économies d'énergie sont imputables aux 2 rénovations globales réalisées en 2022. L'un des bâtiments rénovés a vu sa consommation diminuer de 70% d'une année sur l'autre, grâce à la conjonction de l'efficacité et de la sobriété.

Le plan de sobriété avait fait l'objet d'une communication importante dans les bâtiments pour informer, sensibiliser et mobiliser les usagers. À l'issue de la saison de chauffe, le bilan pour chaque bâtiment a été présenté aux usagers sous forme d'affiche. Cela a permis de montrer les résultats des efforts fournis collectivement et de remercier les usagers pour leur engagement.

Les mesures adoptées dans le cadre du plan de sobriété ont vocation à rester, afin de poursuivre sur une trajectoire de neutralité carbone, et limiter l'impact de la hausse des coûts des énergies.

Enseignements

Ce plan de sobriété a développé une culture de sobriété au sein de la collectivité, en généralisant l'arrêt des équipements et la réduction des températures en période d'inoccupation. Le suivi régulier des températures et des consommations s'est avéré indispensable à la réussite de ce plan de sobriété.

Le portage politique, incarné par la note de service diffusée à l'ensemble des agents et l'affichage sur chaque bâtiment pour les usagers, a été décisif dans l'acceptation des mesures du plan de sobriété. A posteriori, la communication sur les résultats des efforts collectifs permet de montrer aux agents et aux usagers que leur action a eu un impact notable. La communication s'est également axée sur le fait de « lutter contre le gaspillage » en premier lieu, en ciblant prioritairement les consommations incontestablement inutiles.

Il a également été indispensable de mobiliser fortement l'exploitant, pour renforcer l'accès aux données, l'optimisation de la programmation et le suivi des consommations et températures.

Les agents du service Transition Énergétique ont apprécié le caractère simple des actions mises en œuvre, qui demandent assez peu d'ingénierie, mais plutôt de la lisibilité et du temps humain pour prévenir et traiter les réclamations.

Enfin, ce plan de sobriété a conforté des réflexions sur la sobriété de manière plus large. Ainsi, la CC Cœur de Savoie étudie les possibilités de mutualisation et vise à répondre aux besoins de manière correctement dimensionnée : sobriété de matière, sobriété en surfaces, simplicité des usages...

6.10.6. FICHE n°6 : SCoT du Grand Douaisis

Région	Nord
Type de collectivité	EPCI - Syndicat Mixte 55 communes
Nombre d'habitants	219 584 hab. (2019)
Etat d'avancement	En cours
Politique territoriale de sobriété	Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial mobilisant fortement la sobriété Mise en récit de la transition

Ressources

<https://grand-douaisis.com/plan-climat-presentation/>

https://www.virage-energie.org/wp-content/uploads/2021/04/Rapport_annuel_Ademe_sobrie%CC%81te%CC%81_2020.pdf

<https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Changement-climatique/Initiatives-changement-climatique/Le-Grand-Douaisis-adopte-la-sobriete-pour-etre-neutre-en-carbone-a-l-horizon-2050>

<https://www.virage-energie.org/wp-content/uploads/2018/10/FT-SCOT-GRAND-DOUAISIS-page-001-1.jpg>

<https://www.virage-energie.org/recherche-action-syndicat-mixte-du-scot-du-grand-douaisis/>

Contexte

A partir de 2018, le SCOT (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Douaisis, situé dans le nord de la France, a travaillé à élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de façon à intégrer pleinement la sobriété. Ce travail, mené en partenariat avec l'association Virage Energie, a notamment mobilisé des outils ludiques afin de permettre la co-construction et l'appropriation de la stratégie.

Description

Le SCOT du Grand Douaisis a fait le choix de placer la sobriété au centre de sa politique territoriale de transition. En premier lieu, un travail de définition a été réalisé, aboutissant à une sobriété large, déclinée en six dimensions : énergétique, matérielle, structurelle, d'usage, organisationnelle ou collaborative. Ainsi, le SCOT du Grand Douaisis ne se contente pas d'appréhender la sobriété sous un angle uniquement énergétique.

L'élaboration du PCAET a été concomitante à une phase d'acculturation à la thématique, notamment auprès des élus du SCOT. La construction de la stratégie s'est appuyée sur un jeu de cartes créé spécifiquement pour l'occasion par Virage Energie et le SCOT. Chaque carte présente une politique publique de sobriété, expliquant ses enjeux, bénéfices et potentiels d'économies (énergie, matière, GES). Ce jeu a permis aux élus d'appréhender le sujet et de se positionner quant aux actions à développer. La co-construction de la stratégie s'est également appuyée sur des ateliers thématiques avec des acteurs du territoire : sobriété et agriculture, sobriété et aménagement du territoire...

Ce travail de définition, d'appropriation et de co-construction a permis d'aboutir à un programme d'action dont 63 des 67 actions participent à développer la sobriété. Les fiches-actions présentent la ou les dimensions de sobriété concernées, et disposent d'indicateurs de suivi.

Afin de favoriser l'appropriation du PCAET en interne et sur le territoire, le SCOT du Grand Douaisis et Virage Energie ont déployé plusieurs outils et démarches, dont un jeu de plateau. Celui-ci a été créé à cette occasion, à destination du grand public. Il amène les joueurs à comprendre les enjeux du changement climatique, du PCAET et de la sobriété.

En outre, un travail sur le récit a été mené, afin de replacer le PCAET dans l'histoire énergétique du territoire : de la biomasse au charbon, puis au nucléaire pour aboutir aux énergies renouvelables. Cette démarche s'est construite à partir d'une recherche documentaire, d'entretiens avec des acteurs du

territoire et de deux ateliers de prospective rassemblant l'équipe du SCOT et des partenaires du territoire. Si ce volet ne concerne pas spécifiquement la sobriété, il permet d'inscrire la politique de sobriété dans un contexte plus large (la politique énergétique), lui-même inscrit plus largement dans l'histoire du territoire.

Enseignements

Plusieurs leviers de réussite ont été identifiés par le SCOT du Grand Douaisis :

- Impliquer les élus, les acteurs et les habitants par la sensibilisation, la mobilisation et la co-construction
- Donner du sens à la politique publique en la replaçant par le récit dans l'histoire du territoire, et en travaillant collectivement à raconter le futur désirable qu'elle vise à atteindre
- S'adapter aux différents publics
- Expérimenter et évaluer en continu, quitte à devoir se réinventer

6.10.7. FICHE n° 7 : Communauté de communes du Clunisois

Région	Bourgogne-Franche-Comté
Type de collectivité	EPCI – Communauté de communes 41 communes
Nombre d'habitants	13 946 hab. (2019)
Etat d'avancement	En cours
Politique territoriale de sobriété	Élaboration d'un projet de territoire basé de façon transversale sur une approche de sobriété, accompagné d'un travail sur les imaginaires auprès des agents et des habitants

Contact

Coordonnées	climat-energie@enclunisois.fr
-------------	--

Ressources

<https://enclunisois.fr/institution/projet-de-territoire/>

<https://enclunisois.fr/actions/environnement/climat-air-energie/>

Contexte

La Communauté de Communes du Clunisois, territoire rural de 14 000 habitants, mène depuis plusieurs mandats une politique de transition écologique. À partir de 2020, les élus se sont mobilisés pour construire un projet de territoire axé sur la transition écologique, qui se base sur la sobriété sans le dire.

Description

Dans la Communauté de communes du Clunisois, la sobriété est une volonté politique portée par le président et la vice-présidente en charge du climat et de l'énergie. La sobriété innerve le projet de territoire, intitulé « Vivre ensemble en Clunisois... dans le monde d'après ». Le projet de territoire a pour ambition de réduire par 5 l'empreinte carbone individuelle des habitants d'ici à 2040 plutôt que 2050. Pour cela, la sobriété est apparue indispensable.

Cependant, la sobriété n'est pas nommée dans le projet de territoire. En effet, le terme « sobriété » a été perçu comme potentiellement clivant. La CC du Clunisois a décidé d'aborder la sobriété par l'exemple et la pratique plutôt que par la communication et l'énonciation.

La sobriété foncière est abordée par la mise en place d'une multitude d'actions permettant de réduire l'extension urbaine : plan d'action contre la vacance et rénovation de logements, informations des particuliers et communes sur les parcours de rénovation, soutien à l'artisanat local sur les matériaux de rénovation, réduction des zones urbanisables dans le futur SCoT...

En matière d'équipements, la piscine a fait l'objet d'une importante baisse des consommations énergétiques à l'hiver 2022, en réduisant les plages d'ouverture, la température de l'eau et de l'air, et en optimisant la ventilation la nuit.

Le développement de la sobriété passe également par la sensibilisation et la mobilisation des agents communautaires. En premier lieu, les agents des différents pôles ont été rencontrés pour établir un état des lieux des pratiques et pistes d'évolution sur différents sujets : déplacement, alimentation, marchés publics, bâtiments, consommation d'énergie, déchets, eau, numérique... Plusieurs formations et ateliers ont été proposés, comme les ateliers de la Fresque du Climat, Inventions nos vies bas carbone, et une formation sur la mise en récit, afin de rendre la sobriété désirable et accessible.

Des ateliers et animations sont aussi proposés aux habitants, portant sur des enjeux globaux comme très pratiques : ateliers des possibles avec partages de savoir-faire, Fresques du climat, ateliers « Futurs Désirables », Conversations carbone... Des élèves des collèges et lycées ont été mobilisés pour travailler sur la mise en récit et imaginer le territoire du Clunisois en 2040 sous l'angle des mobilités.

Le Clunisois est également un territoire d'expérimentation, de recherche et de réflexion sur la sobriété. L'association Virage Energie, l'ADEME et la CC du Clunisois travaillent ensemble à la déclinaison locale des scénarios de prospective « Transition(s) 2050 » de l'ADEME en se focalisant sur la sobriété.

L'engagement en faveur de la sobriété s'exprime notamment par un nécessaire travail sur les imaginaires. ; et ce à tous les niveaux : en interne auprès des agents, auprès des élus, des jeunes et des élèves, avec entre autres un appui de la Fabrique des transitions.

Enseignements

Pour les élus, la sobriété est un changement radical car elle heurte l'image de l' élu bâtisseur, et les pratiques habituelles. La sobriété consiste souvent à « ne pas faire ». Il importe d'arriver à organiser des inaugurations de « non-projet de construction », mais de préservation de la biodiversité, de la qualité de vie, de la vie sur terre... De manière plus générale, la sobriété n'apparaît pas forcément comme le terme le plus mobilisateur. Pour cette raison, il apparaît nécessaire d'expliquer et sensibiliser au concept, mais il est également possible de faire de la sobriété sans le dire, et faire la preuve par l'exemple.

D'autres concepts proches peuvent être mobilisés, et notamment « éviter le gaspillage », « interroger le besoin », « n'utiliser que le nécessaire », qui sont plus consensuels. La CC du Clunisois aborde la sobriété sous l'angle du passage de l'approche individuelle à la démarche collective et conviviale : partage d'expériences ou de biens, covoiturage, engagement associatif...

Dans la CC du Clunisois, le portage de la sobriété se fait à la fois par les élus (président et vice-présidente au climat et à l'énergie) et la direction générale, assurant une ligne directrice cohérente et assumée. Les élus ont également la volonté d'impliquer les agents et les habitants, et de concevoir les actions de « bifurcation » de manière transversale.

6.11. Pour aller plus loin : ressources disponibles

- [Panorama de la notion de sobriété](#)
- [Lettre stratégie ADEME - sobriété - juillet 2021](#)
- [\[ADEME Magazine\] Territoires : oser la sobriété](#)

- Les livrables de l'étude TERSOB (politiques territoriales de sobriété) :
 - [Retours d'expérience français et européens](#)
 - [Entretiens avec des acteurs de la sobriété](#)
 - [Éléments de méthode et de réflexion à l'usage des collectivités territoriales](#). Les grilles disponibles en annexes sont des outils intéressants à mobiliser à toutes les étapes d'une démarche de sobriété.
 - Webinaire de restitution : [Démarches territoriales de sobriété : quels retours d'expérience et comment agir ?](#)
- [Sobriété énergétique : des leviers d'action pour les collectivités Territoire Engagé Transition Écologique](#)
- Portail de ressources sur la sobriété de l'ADEME Normandie : [Politiques territoriales de sobriété](#)
- [Les scénarii de prospective Transition\(s\) 2050](#)

- Rejoindre le Réseau Sobriété animé par le CLER et Virage Énergie
- négaWatt : [50 mesures de sobriété chiffrées](#)
- Virage Énergie / Cédis : [Engager des politiques locales de sobriété](#)

- Ibicity, Partie Prenante, Espelia : [Les modèles économiques des services urbains au défi de la sobriété](#)
- Tehop : Webinaire [Amplifier la sobriété dans les politiques territoriales](#)
- Oxfam : [La théorie du Donut : une nouvelle économie est possible](#)

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



Impulser une politique de sobriété sur mon territoire

Méthodes, exemples et outils pour les collectivités locales

Qu'est-ce que la sobriété ? En quoi est-elle indispensable ? Comment réaliser un état des lieux de la sobriété dans les politiques publiques de la collectivité ? Comment élaborer des actions de sobriété ? Quelle est la place de la mise en récit ?

Ce guide méthodologique, résultant du travail mené par l'ADEME, des collectivités pionnières et d'autres acteurs, présente une méthode, des outils et des retours d'expériences pour aider à mettre en place des actions de sobriété dans les collectivités.

Ce guide s'adresse prioritairement aux agents de collectivités. Toutefois, tout acteur public ou privé peut trouver dans ce guide des éléments utiles pour engager une démarche de sobriété.

